

Eclairage sur les Négociations

Numéro 1

Volume 10. Février - Mars 2011

Disponible sur

www.ictsd.net/news/tni

www.acp-eu-trade.org/eclairage

Sections permanentes

- 2 Editorial
- 2 Nouvelles et publications
En bref
- 12 Aperçu sur l'OMC
- 14 Le point sur les APE
- 16 Calendrier et publications

A l'affiche ce mois

- 1 **La réforme de la Politique Agricole Commune en 2013: Quels enjeux pour les pays en voie de développement ?**
Alan Matthews
- 4 **Égalité entre les sexes et aide pour le commerce: le cas du cadre intégré renforcé**
Soraya Hassanali
- 6 **Améliorer les programmes d'aide pour le commerce à travers un système de suivi basé sur les résultats**
Lichia Yiu & Raymond Saner
- 8 **Progresser avec la mise en oeuvre de l'APE dans les Caraïbes: la cas d'Antigua-et-Barbuda**
Dr Clarence Henry, ambassadeur, Barbara Williams & Alana Benjamin
- 10 **La saga des matières premières en Afrique - Quels sont les enjeux ?**
Isabelle Ramdoo (ECDPM)

La réforme de la Politique Agricole Commune en 2013: Quels enjeux pour les pays en voie de développement ?

Alan Matthews

L'Union européenne (UE) est sur le point d'entamer une nouvelle réforme de sa très controversée Politique Agricole Commune (PAC), une réforme devant entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2014. La Commission européenne (CE) a récemment publié un document de consultation présentant une série d'options concernant cette réforme.¹ Cet article² se penche sur les répercussions que pourraient avoir ces réformes sur les exportateurs des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).



Cette communication fait suite à une série de réformes de la PAC remontant jusqu'en 1992. Les prix de soutien administratif ont été réduits, les prix d'intervention (ou prix de référence) ont chuté, et les dépenses de restitutions à l'exportation ont considérablement baissé. Les agriculteurs ont été indemnisés de la réduction des prix de soutien par le biais de paiements directs accrus. Il s'agissait à l'origine de paiements couplés à la production, bien qu'associés à des plafonds de production comprenant les quotas laitiers et les quotas sur le sucre. Mais depuis la réforme dite de Fischler mise en oeuvre dans la cadre de la révision à mi-parcours de la PAC de 2005, la plus grande partie de ces paiements directs sont désormais découplés de la production.

Les implications politiques

Un certain nombre de facteurs contribuent à faire de la réforme de la PAC un sujet politiquement sensible. En premier lieu, les plafonds de dépenses actuels de la PAC seront maintenus jusqu'à fin 2013. Les plafonds de dépenses futurs devront être négociés dans le cadre du prochain budget à moyen terme de l'UE. Des négociations sont en cours pour plaider la cause d'un budget conséquent en faveur de la PAC dans le prochain cadre budgétaire. Les dépenses agricoles de l'UE sont de plus en plus critiquées comme étant trop dispersées, non ciblées et difficiles à justifier par des critères rationnels.

En second lieu, la réforme envisagée doit s'attaquer à l'héritage des élargissements successifs de 2004 et 2007 ayant vu 12 pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est rejoindre l'UE et devenir de ce fait éligibles au soutien de la PAC. Leur taux de soutien à l'hectare s'avère beaucoup plus bas que ceux des anciens États membres. Il est certain que la prochaine réforme de la PAC se traduira entre autres par une plus grande équité dans la répartition des paiements directs entre États membres.

En troisième lieu, la réforme a vocation à s'attaquer aux nouveaux défis auxquels l'agriculture européenne fait face. Les agriculteurs doivent à l'avenir s'attendre à une plus grande volatilité des prix, et risquent d'avoir besoin d'aide pour y faire face, sans pour autant revenir à l'époque des marchés complètement administrés. L'agriculture aura également besoin d'aide pour atteindre les objectifs ambitieux de l'UE en matière d'énergie et de changement climatique. L'agriculture est aussi censée contribuer à l'équilibre territorial et à la cohésion sociale, notamment dans les nouveaux États membres au sein desquels l'agriculture représente encore une part importante des emplois et de l'activité économique.

Les instruments de la PAC après 2013

En tant que document de consultation, la communication de la Commission propose trois voies de réforme. La première option consisterait à maintenir le statu quo, à l'exception d'une modification de la répartition des paiements directs entre États membres. La deuxième option, largement considérée comme ayant la préférence de la Commission, propose un meilleur ciblage des paiements directs, ainsi qu'un élargissement de l'éventail des mesures de développement rural, incluant, par exemple, des instruments de gestion des risques et d'atténuation du changement climatique. La troisième option constitue une réforme plus radicale de la PAC, fortement axée sur des objectifs de protection de l'environnement et de prévention du changement climatique, et s'éloignant progressivement du soutien au revenu et de la plupart des mesures de marché.

Chacune de ces options sera examinée de manière plus approfondie dans l'analyse d'impact devant accompagner les propositions législatives de la Commission prévues pour le mois de juillet de cette année.

suite page 3



International Centre for Trade
and Sustainable Development

European Centre for Development
Policy Management

ecdpm

Editorial

La Commission européenne (CE) a publié le 18 novembre 2010 une communication sur l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC) présentant trois options de réforme. La prochaine PAC promet d'être politiquement très controversée, car la répartition entre les différents États membres de l'UE des paiements directs et des paiements pour le développement rural sera changée. Dans l'article phare de cette édition d'Éclairages, le professeur Alan Mathews examine les conséquences éventuelles des propositions de réforme de la PAC présentée par la Commission pour les pays en voie de développement

Éclairages présente ensuite deux articles axés sur des aspects spécifiques de l'aide pour le commerce (APC), un thème d'actualité en vue du 3ème examen mondial de l'OMC sur l'APC devant avoir lieu le 18 et 19 juillet 2011. Soraya Hassanali, spécialiste senior des questions d'égalité entre les sexes au sein de l'agence canadienne de développement international, étudie les bonnes pratiques pour faire avancer l'égalité hommes/femmes dans l'APC et offre ses recommandations visant à encourager un programme APC plus inclusif. Un *système de suivi basé sur les résultats* améliorerait les bénéfices des programmes d'APC pour les pays les moins avancés (PMA), affirme le Dr Lichia Yiu, présidente et directrice du Centre pour le développement socio-économique de Genève, dans un article rédigé conjointement avec le professeur Dr. Raymond Saner.

Dans le cadre de notre série d'articles consacrée à la mise en œuvre de l'APE dans les Caraïbes ayant débuté en septembre 2010, Éclairages donne la parole ce mois-ci à l'équipe de la toute nouvelle unité de mise en œuvre de l'APE d'Antigua et Barbuda. Dans cet article, Son Excellence le Dr Clarence Henry, directeur de l'unité, et ses collègues Barbara Williams et Alana Benjamin, font le point sur la mise en œuvre de l'APE et présentent les responsabilités principales de leur unité.

À la lumière du nouveau document stratégique sur l'Initiative Matières Premières adopté par la CE le 2 février 2011, Isabelle Ramdoo examine comment la concurrence accrue sur l'accès aux matières premières compte dorénavant de nouveaux acteurs tels que la Chine, obligeant ainsi l'UE à affûter sa propre stratégie d'accès. L'article soulève certaines questions concernant l'approche de l'UE en matière commerciale, par laquelle cette dernière entend interdire les taxes à l'exportation et autres restrictions commerciales dans le cadre de ses accords commerciaux, et notamment des APE. L'auteur souligne également la manière dont ce nouveau document de la CE accroît les synergies entre l'Afrique et l'UE en termes de gouvernance, d'infrastructures, de compétences et connaissances géologiques.

Comme toujours, vos commentaires et propositions d'articles sont les bienvenus. Vous pouvez les adresser à: tni@ictsd.ch

Nouvelles et publications En bref

La Commission européenne adopte un nouveau document stratégique sur les matières premières

La Commission européenne a publié une communication le 2 février énonçant les mesures visant à sécuriser et améliorer l'accès aux matières premières pour l'Union européenne (UE). Ce document, intitulé « Relever les défis sur les marchés de produits de base et les matières premières » prolonge l'approche définie dans la première communication sur l'Initiative Matières Premières publiée en novembre 2008. Cette nouvelle communication contient une série de mesures visant à garantir un approvisionnement juste et durable en matières premières des marchés mondiaux, à encourager un approvisionnement durable au sein de l'UE, et à promouvoir une meilleure utilisation des ressources ainsi que le recyclage. Cette nouvelle stratégie vise également à garantir une plus grande transparence.

Le document est disponible sur : http://ec.europa.eu/enterprise/policies/raw-materials/index_en.htm

Une nouvelle initiative britannique pour favoriser les échanges et réduire la pauvreté en Afrique de l'est

Une nouvelle initiative commerciale a été officiellement lancée le 2 février à Nairobi pour favoriser le commerce dans la région. Pour y parvenir, l'initiative entend soutenir le développement du secteur privé, développer les infrastructures de transport, et standardiser les réglementations dans l'ensemble de la région. Trade Mark East Africa (TMEA) a été officiellement créée en 2009 grâce à une subvention initiale du ministère britannique du développement international (DFID) dans le cadre de son programme d'intégration régionale de l'Afrique de l'est (REAP : Regional East African Integration Programme) devant être mis en œuvre sur la période 2009-2014. Les projets pilotes de ce programme semblent déjà porter des fruits dans la région.

Pour plus d'informations, voir: <http://www.dfid.gov.uk/Media-Room/News-Stories/2011/UK-launches-trade-initiative-to-pull-millions-of-Africans-out-of-poverty/> et visitez le nouveau site du TMEA : <http://www.trademarka.com/home/>

L'UE réforme les règles d'origine du système des préférences tarifaires généralisées

L'UE a récemment adopté un nouveau règlement modifiant les dispositions en matière de règles d'origine applicables au régime du système de préférences généralisées (SPG) de l'UE, tant en substance que pour les procédures. Les nouvelles règles sont applicables depuis le 1er janvier. Les règles d'origine déterminent l'application de droits de douane réduits sur les marchandises au titre d'accords commerciaux particuliers en fonction du lieu de production de ces marchandises.

Le principal changement apporté par cette réforme est la modification des règles concernant le cumul régional. Des règles d'origine plus souples devraient permettre aux pays les moins avancés de profiter plus facilement des

opportunités commerciales pour leurs produits d'exportation à destination de l'UE.

Le nouveau règlement comporte certaines limitations sur les critères de valeur ajoutée minimum à respecter par le pays membre responsable de la dernière transformation du produit et de son exportation vers l'UE. Les nouvelles règles introduisent également de nouveaux types de cumul, notamment entre pays de différentes régions du monde, et entre pays bénéficiaires du SPG et pays partenaires des accords de libre échange avec l'UE sous certaines conditions. La nouvelle proposition assouplit les procédures de traitement des certificats d'origine, réorganisant la responsabilité des autorités pour effectuer des contrôles post-exportation. Les déclarations d'origine sont désormais fournies directement par les exportateurs enregistrés. Le nouveau règlement peut être consulté sur : <http://eur-ex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:307:0001:0081:FR:PDF>

Les pays des Caraïbes examinent les avantages de l'aide pour le commerce

Les États membres de la communauté des Caraïbes (CARICOM), les représentants des organisations régionales et internationales et le secteur privé se sont réunis du 25 au 27 janvier à la Barbade pour évaluer la façon dont l'Aide Pour le Commerce (APC) pourrait faciliter le développement des petites économies vulnérables de la CARICOM. L'allocation de bienvenue a été prononcée par le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade, l'Honorable Maxine McClean, qui a réitéré l'importance de l'APC pour les petites économies vulnérables de la région et a encouragé la communauté internationale à accorder aux nombreux pays très endettés de la région des financements sous forme de dons. L'OMC est le coordonnateur général de l'initiative APC depuis son lancement en 2005 à la Conférence ministérielle de l'OMC. Le secteur du commerce et de l'intégration de la Banque Inter Américaine de Développement (BID), grâce à ses activités d'assistance technique et programmatique, est un partenaire essentiel dans cette initiative aux niveaux mondial, régional et national.

Référence : http://www.wto.org/french/news_f/news11_f/aid_27jan11_f.htm

Enjeu pour les relations ACP-UE en 2011

Le document annuel *Aperçus des politiques et de leur gestion* publié par le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM) cherche à identifier les débats clés pour les parties prenantes de la relation ACP-EU. Rédigé par James Mackie, Henrike Klavert et Faten Aggad, le rapport examine les diverses « ouvertures » susceptibles de redynamiser la coopération entre l'UE et les ACP, ainsi qu'entre l'UE et l'Afrique dans le cadre de la stratégie conjointe UE-Afrique. Référence : [http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Download.nsf/0/9DCC0536E00658A3C125782C002CAC8F/\\$FILE/11-PMI2-challenges%202011%20french.pdf](http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Download.nsf/0/9DCC0536E00658A3C125782C002CAC8F/$FILE/11-PMI2-challenges%202011%20french.pdf)

Les paiements directs

Les trois options reconnaissent que la répartition actuelle des paiements directs entre États membres n'est plus défendable, et qu'elle doit être remplacée par une distribution plus équitable qui pourrait tenir compte de critères à la fois économiques et environnementaux. La communication reste cependant muette sur la formule à utiliser pour aboutir à cette répartition plus équitable. Le résultat final sera probablement un compromis politique qui verra néanmoins un transfert des paiements des agriculteurs des anciens États membres vers ceux des nouveaux États membres.

La réforme la plus importante concerne la proposition visant à mieux cibler les paiements directs en fonction de critères environnementaux. Le soutien d'un revenu de base serait apporté sous la forme d'un paiement direct découplé identique pour tous les agriculteurs d'une région ou d'un État membre, basé sur le respect de différents critères d'éligibilité croisés. Ces paiements seraient plafonnés pour en améliorer la répartition entre agriculteurs. Un nouveau régime de soutien pour les petits exploitants agricoles, avec des conditions d'éligibilité plus simples, serait introduit pour remplacer le régime standard de soutien au revenu de base pour les plus petites exploitations.

Il serait en outre demandé aux États membres de mettre en place un régime de paiements directs « verts » axés sur des mesures environnementales applicables à l'ensemble du territoire de l'UE, et versés à tous les agriculteurs respectant les critères correspondants. Les actions portant sur les objectifs politiques en matière de climat et d'environnement seraient prioritaires. Sont par exemple cités les pâturages permanents, la couverture végétale, la rotation des cultures et la jachère écologique.

Un troisième volet de ces paiements directs serait un soutien supplémentaire au revenu pour les agriculteurs situés dans des zones de contraintes naturelles spécifiques. Dans le cadre de ses mesures de développement rural, l'UE effectue déjà des paiements en faveur des agriculteurs des zones les moins favorisées, définies comme les zones montagneuses ou figurant d'autres handicaps naturels.

Les États membres auraient également l'autorisation de maintenir un régime limité de paiements directs couplés en vue du maintien de certains types d'activités agricoles d'importance particulière dans certaines régions pour des raisons économiques et/ou sociales. Ceux-ci seraient limités à l'élevage extensif et resteraient soumis au plafond de l'UE sur les paiements couplés de la boîte orange de l'OMC.

Les instruments de gestion des marchés

La communication ne présente pas de changement dans la structure des outils de gestion des marchés. Ces outils comprennent les interventions de type « filet de sécurité », le recours au stockage privé et l'utilisation de clauses de perturbations pour faire face aux périodes de crises des cours. Une boîte à outils pour la gestion des risques est proposée pour répondre à la fois aux risques sur la production et sur le revenu, incluant par exemple un nouvel outil de stabilisation des revenus compatible avec la boîte verte de l'OMC ainsi qu'un soutien des

régimes d'assurance et des fonds mutualistes. La décision antérieure de supprimer progressivement les quotas laitiers après 2015 est confirmée. Un sort similaire attend les quotas dans les secteurs du sucre et de l'isoglucose, qui devraient également disparaître en 2015.

Le développement rural

Peu de changements sont prévus en matière de politique de développement rural, bien que l'accent devrait davantage être mis sur l'innovation, l'environnement et le changement climatique. Un écho est fait aux critiques portant sur la valeur de certaines dépenses de développement rural à travers un suivi plus ample axé sur les résultats et la possibilité d'une réserve liée à la performance. En ce qui concerne les paiements directs, il sera nécessaire de parvenir à une répartition acceptable, basée sur des critères objectifs, pour l'allocation du budget de développement rural entre les différents États membres.

Les conséquences probables pour les pays en voie de développement

La prochaine réforme de la PAC sera très controversée au plan politique, car elle aura une incidence sur la répartition des paiements (qu'il s'agisse des paiements directs ou de ceux liés au développement rural) entre États membres. Les questions importantes pour les pays tiers sont les modifications proposées concernant les instruments de gestion des marchés, ainsi que l'ampleur et la structure des paiements directs, y compris ceux affectés au développement rural.

Pourtant, les propositions de réforme de la PAC de l'après-2013 ont pour objectif de renforcer la légitimité des paiements directs, et donc d'appuyer l'idée d'une enveloppe budgétaire importante pour la PAC dans le prochain cadre budgétaire de l'UE. La communication de la Commission n'évoque que très peu les questions de gestion des marchés et d'accès aux marchés. Il n'est pas sûr par exemple que l'UE entende supprimer ses subventions à l'exportation après 2013. La Commission considère que cela fait partie intégrante des négociations du cycle de Doha, devant attendre, tout comme l'amélioration de l'accès aux marchés, un aboutissement réussi de celui-ci.

Certaines améliorations concernant l'accès aux marchés se sont néanmoins produites en raison de changements unilatéraux dans la politique commerciale (et non agricole) de l'UE.³

La principale action sera l'élimination des quotas sur la production laitière après 2015, qui se traduira par une production accrue de produits laitiers et une baisse des prix au sein de l'UE. Cela aura tendance à maintenir les cours mondiaux des produits laitiers en-dessous du niveau qu'ils auraient pu atteindre dans le cas contraire. Les tendances récentes de la production laitière au sein de l'UE indiquent que les quotas ne sont plus une réelle contrainte sur les volumes produits dans un nombre croissant d'États membres. L'élimination possible après 2015 des quotas sur le sucre doit également rester à l'esprit, compte-tenu de ses ramifications plus importantes pour les pays en voie de développement qu'ils soient exportateurs ou importateurs.

De nombreux pays en voie de développement ont

exprimé la crainte que l'ampleur des paiements directs en faveur des agriculteurs de l'UE, y compris les paiements découplés de soutien aux revenus, pourrait avoir pour conséquence des effets de distorsion sur le commerce non négligeables et donc contraires aux exigences d'éligibilité de la boîte verte dans le cadre des règles de l'OMC. Les chiffres de l'UE montrent que le total des subventions et paiements directs représente 28% du revenu agricole net et 40%⁴ respectivement pour les 27 de l'UE, indiquant qu'une grande partie de la production agricole de l'UE ne serait pas viable économiquement en l'absence de ces aides.

La réforme proposée devrait modifier à la fois la structure et l'ampleur des dépenses entrant dans le cadre de la boîte verte. Le ciblage et l'écologisation des paiements directs pourraient transférer les paiements directs vers des programmes d'assistance régionale et environnementale. Bien que la classification des paiements directs remaniés à l'OMC reste incertaine tant que les détails précis n'en sont pas déterminés, l'ajout de conditions supplémentaires ou un meilleur ciblage pour le versement des paiements directs en réduiront toujours - en principe - leurs impacts en termes de distorsion des échanges commerciaux.

Conclusion

Beaucoup de choses peuvent encore changer en parallèle des consultations sur ces propositions. Il s'agira de la première réforme de la PAC dans laquelle le Parlement européen pesera d'un poids égal à celui du Conseil des ministres sur le résultat final du fait de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Il est encore difficile de savoir dans quelle mesure l'implication du Parlement est susceptible d'influer sur l'issue des débats. Il semble cependant clair que les négociations seront extrêmement difficiles, il ne serait donc pas étonnant qu'un accord ne soit pas encore trouvé d'ici dix-huit mois

Auteur

Le professeur Alan Matthews est professeur honoraire de politique agricole européenne au Trinity College de Dublin en Irlande.

Notes

- 1 Cet article s'inspire d'un rapport intitulé « How Might the EU's Common Agricultural Policy Affect Trade and Development After 2013? An Analysis of the European Commission's November 2010 Communication » publié par ICTSD. L'auteur remercie Irish Aid et le Fonds Marshall allemand des États-Unis pour leur soutien dans la réalisation de ce document, mais ces organisations n'ont aucune part dans les opinions qui y sont exprimées. Le document est disponible sur : http://ictsd.org/downloads/2010/12/eu_agriculture_web_1smaller.pdf
- 2 Commission des communautés européennes, "La PAC à l'horizon 2020 : Alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir", COM (2010) 672/5, Bruxelles.
- 3 Le degré supplémentaire d'accès aux marchés accordé aux exportations agro-alimentaires dans le cadre des accords de libre-échange bilatéraux reste limité, bien que des améliorations significatives de l'accès aux marchés de l'UE se soient déjà produites depuis le début des négociations du cycle de Doha. Toute l'Afrique sub-saharienne (à l'exception de l'Afrique du Sud) peut désormais bénéficier d'un accès potentiel sans restriction au marché agro-alimentaire de l'UE, et certains de ces exportateurs bénéficient de la rente de situation créée sur le marché de l'UE par la protection contre les pays exportateurs tiers.
- 4 Commission européenne - DG Agriculture et développement rural (moyennes de 2007 à 2009)

Égalité entre les sexes et aide pour le commerce: le cas du cadre intégré renforcé

Soraya Hassanali

Plusieurs défis semblent limiter une intégration efficace des considérations d'égalité des sexes dans le cadre de l'initiative d'aide pour le commerce (APC) de l'OMC. En se concentrant sur l'exemple du Cadre Intégré Renforcé (CIR) en tant que mécanisme par lequel les Pays les Moins Avancés (PMA) accèdent au soutien financier et technique de l'aide pour le commerce, cet article présente un certain nombre de recommandations visant à encourager un programme APC plus inclusif.



Un mandat explicite pour l'égalité entre les sexes

Les membres de l'organisation mondiale pour le commerce (OMC) ont lancé en 2005 l'initiative d'aide pour le commerce (APC) avec pour objectif de promouvoir les échanges commerciaux en tant que moteur de la croissance et de réduction de la pauvreté. L'année suivante, Pascal Lamy, directeur général de l'OMC, convoquait un groupe de travail composé de treize États membres pour émettre des recommandations sur la manière de structurer l'initiative APC afin qu'elle puisse contribuer efficacement aux aspects de développement des discussions commerciales en cours dans le contexte du cycle de Doha. Le rapport final du groupe de travail recommandait entre autres que l'APC « tienne pleinement compte de la dimension hommes-femmes ». « Les pays donateurs et partenaires s'engagent conjointement à harmoniser leurs efforts sur les questions transversales, comme celle de l'égalité des sexes ». Forte de ce mandat politique, la tâche consiste maintenant à en assurer sa mise en œuvre au sein des programmes.

En réponse, le Canada et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux ont apporté en 2008 un soutien financier et technique au Centre du commerce international (CCI) pour organiser conjointement avec l'OMC et les gouvernements de la Zambie et de la république démocratique populaire du Laos une table ronde d'experts intitulée « La dimension hommes-femmes du Cadre Intégré Renforcé ». La discussion d'une étude du CCI révélant que les matrices d'action du CIR ne comportaient que deux références spécifiques aux questions relatives aux sexes servit comme point de départ d'une discussion portant sur le rôle des femmes dans le commerce, et de la difficulté qu'elles rencontrent à exporter. Lors de cette réunion, les experts recommandèrent une révision du diagnostic d'intégration commerciale (EDIC) du cadre intégré renforcé (CIR) pour y inclure les considérations d'égalité entre les sexes. En novembre 2009, l'OMC adoptait cette recommandation pour réviser le format de l'EDIC afin d'y inclure les questions d'égalité entre les sexes.

L'EDIC est un rapport d'analyse ainsi qu'une matrice d'action utilisée par les PMA pour développer des plans concrets de mise en œuvre de l'APC au niveau national (niveau 1) et pour l'identification d'initiatives à financer par les bailleurs de fonds (niveau 2). Les bailleurs de fonds multilatéraux peuvent alors décider de soutenir les projets ou les programmes décrits dans la matrice d'action. L'intégration

de la dimension hommes-femmes dans les interventions d'aide pour le commerce nécessite une harmonisation des priorités nationales pour tenir compte des disparités et des relations entre les sexes. Cela implique que les plans nationaux de développement tiennent compte des intérêts des femmes et les intègrent à la fois dans les plans d'actions nationaux et régionaux, dans les stratégies d'exportation et dans les stratégies de réduction de la pauvreté liées au commerce. Le niveau de mise en œuvre est lié à l'intégration explicite des questions d'égalité dans ces produits par leurs rédacteurs – PMA ou bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale, le CCI ou le PNUD

Intégration de la dimension hommes-femmes dans le CIR : défis et opportunités

En principe, ce sont les PMA eux-mêmes qui préparent les rapports EDIC avec l'aide des bailleurs de fonds si nécessaire, et qui identifient les domaines nécessitant un financement du CIR. Dans la pratique, pour des raisons de capacités, dans de nombreux PMA, ce sont les bailleurs de fonds multilatéraux ou des consultants qui préparent souvent l'EDIC, les matrices d'action et rédigent un rapport avec des projets de recommandations pour les programmes commerciaux et les projets de financement. Le manque d'intégration à la matrice d'action par les bailleurs de fonds d'initiative concernant le genre – ou si les pays eux-mêmes ne soulèvent pas la question – se traduit par une proposition de niveau 2 indifférente aux questions hommes-femmes lorsqu'elle est soumise à l'examen des bailleurs de fonds et du conseil du CIR.

Un exemple récent est fourni par un mémoire technique préparé par la Banque mondiale pour le Timor Leste et examiné en 2010 par le conseil du CIR. L'analyse hommes-femmes de l'EDIC était globalement très solide, soulignant clairement les différences hommes-femmes dans le pays face aux indicateurs de développement humains et aux opportunités. Mais la matrice d'action listant les projets en vue d'un financement ne faisait aucune référence aux femmes, et n'identifiait aucun projet spécifique en vue de la réduction des inégalités entre les sexes, en dépit de bonnes opportunités dans ce domaine. Par exemple, l'analyse de la chaîne de valeur des exportations du Timor Leste ne faisait pas référence aux femmes, et aucune recommandation de projet spécifique visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans des secteurs spécifiques avec le soutien des investissements du CIR n'était incluse. Une telle omission constitue une « occasion manquée

» pour l'intégration de la dimension hommes-femmes dans les propositions de niveau 2. Bien que le conseil du CIR ait souligné la question du traitement inégal de l'égalité entre les sexes dans ce cas, celui-ci illustre plus largement le risque potentiel que cette question passe au travers des mailles du filet. Comme on le voit ici, une bonne analyse de la dimension hommes-femmes ne se traduit pas forcément par des recommandations de financement dans la matrice d'action de l'EDIC. La responsabilité des États membres, des bailleurs de fonds et du conseil du CIR pour donner suite à l'esprit du mandat du CIR en vue d'harmoniser ses efforts pour l'égalité entre les sexes est évidente.

Il existe par ailleurs de bons exemples d'une intégration réussie des questions d'égalité entre les sexes dans l'EDIC du CIR. Les travaux du CCI avec le Rwanda viennent notamment à l'esprit. Le nouveau format adopté par le conseil du CIR en 2009 a servi de référence pour la mise à jour de l'EDIC au Rwanda en 2010. Dans ce pays, le CCI travaille en étroite collaboration avec les représentants de la cellule nationale de mise en œuvre (CNMO) pour soutenir les efforts d'égalité entre les sexes dans les projets du CIR, qu'ils soient de niveau 1 ou 2. De même, en Ouganda, pays limitrophe du Rwanda, la dimension hommes-femmes de la stratégie nationale d'exportation de l'Ouganda, lancée par le président Museveni en 2009, s'est traduite par des investissements des bailleurs de fonds dans un projet triennal visant les femmes dans le secteur du café en Ouganda, au travers du programme Femmes et Commerce du CCI. Ce projet a entraîné la création d'associations de femmes du café dans plusieurs pays d'Afrique orientale ainsi que des ventes auprès de femmes importatrices en Amérique du Nord. La consultation des femmes au cours des phases de diagnostic, de planification et de mise en œuvre est le point de départ indispensable de ces interventions, ainsi qu'un accord sur des indicateurs de suivi de l'impact de celles-ci sur les femmes et sur les hommes. Les questions d'égalité entre les sexes, lorsqu'elles sont clairement formulées dans les matrices d'action et les plans nationaux de développement, fournissent d'excellentes indications de points d'entrée possibles pour le déverrouillage du potentiel commercial des femmes.

Sans pour autant constituer une liste exhaustive, cinq exemples de défis rencontrés dans les efforts d'égalité entre les sexes au sein de l'EDIC et des matrices d'action sont listés ci-dessous avec des

recommandations pour aller de l'avant.

1. Défi: l'analyse comparative entre les sexes? Jusqu'où aller?

Les instructions du nouveau format de l'EDIC signalent la nécessité d'une analyse comparative entre les sexes dans le cadre du diagnostic commercial de chaque pays, en fournissant quelques exemples à titre d'illustration. Ceci est positif. Il y manque cependant des indications précises concernant le niveau et la profondeur de l'analyse demandée pour ce diagnostic. Cette absence risque de se traduire à long terme par une application inégale des considérations d'égalité entre les sexes entre les différents pays faisant des demandes de financements par le biais du dispositif CIR.

Recommandation: le format du CIR devrait inclure des informations plus précises concernant les indicateurs d'égalité entre les sexes et les renseignements à fournir dans l'EDIC. Ces informations devraient être standardisées et faire l'objet d'un suivi, par exemple par le secrétariat du CIR.

2. Défi: passer des faits à l'action

Dans les cas où l'analyse comparative entre les sexes est complète au niveau de l'EDIC, comme dans le cas du Timor Leste, une bonne analyse ne se traduit pas forcément par des recommandations claires au niveau de la matrice d'action, comme le montre l'exemple de ce pays.

Recommandation: les bailleurs de fonds doivent veiller à respecter l'esprit de la décision prise par l'OMC en 2009 pour la révision du format de l'EDIC afin d'y inclure l'égalité entre les sexes, en vérifiant que l'analyse comparative entre les sexes se traduit par des recommandations d'action au niveau de la matrice d'action. Une vérification informelle pourrait être effectuée par le secrétariat pour vérifier l'existence de cette analyse avant que les propositions ne soient soumises au conseil du CIR.

3. Défi: la responsabilité des bailleurs de fonds dans les résultats d'égalité hommes/femmes

Bien que les bailleurs de fonds multilatéraux, comme le PNUD, la Banque Mondiale et le CCI, aient tous leur propre politique d'égalité entre les sexes, il n'existe pas de suivi systématique de la manière dont ces bailleurs de fonds appliquent ces exigences de façon explicite dans leurs plans de travail d'APC ou leurs investissements au titre du CIR.

Recommandation: les bailleurs de fonds bilatéraux doivent continuer à oeuvrer en faveur des efforts des bailleurs de fonds multilatéraux du CIR pour la mise en œuvre de leurs propres politiques institutionnelles d'égalité entre les sexes et d'une intégration visible de l'égalité entre les sexes dans leurs plans de travail d'APC ou leurs investissements

au titre du CIR.

4. Défi: Les lignes directrices de base du secrétariat sur « l'égalité entre les sexes »

Il n'existe pas de directives spécifiques au niveau du CIR ou d'exigences de la part du secrétariat du CIR réclamant un nombre minimum de projets portant spécifiquement sur l'égalité entre les sexes dans la matrice d'action.

Recommandation: les bailleurs de fonds ou les consultants préparant les recommandations au titre de l'EDIC pour la matrice d'action, les pays bénéficiaires, le secrétariat du CIR et le comité de pilotage du CIR doivent prévoir un « nombre minimum » de programmes ou projets portant sur l'égalité entre les sexes au sein de la matrice d'action. Cela pourrait devenir le « sniff-test » proverbial de l'égalité entre les sexes au sein du CIR. Seules les propositions présentant un certain degré d'investissement dans les efforts d'égalité entre les sexes et le développement de l'autonomie économique des femmes seraient soumises au conseil du CIR pour son approbation.

5. Défi: diffuser les bonnes pratiques au niveau des bailleurs de fonds et des États membres de l'OMC

La promotion au niveau national des questions d'APC et d'égalité entre les sexes par les États membres a été inégale jusqu'à présent. Il existe des cas, comme au Rwanda ou en Ouganda, dans lesquels le gouvernement du pays a clairement montré son intérêt pour la promotion de l'égalité entre les sexes, et où les bailleurs de fonds, comme le CCI, fournissent des ressources pour soutenir les unités nationales de mise en œuvre (CNMO) dans leurs efforts de consultation ainsi qu'un soutien financier pour les initiatives dans ce domaine. Il n'est cependant pas certain que tous les PMA donneront la priorité aux efforts d'égalité entre les sexes dans les investissements effectués au titre du CIR, ou que l'ensemble des organismes donateurs fassent la promotion des questions d'égalité entre les sexes avec autant d'enthousiasme que le programme Femmes et Commerce du CCI.

Recommandation: l'ensemble des PMA et bailleurs de fonds du CIR devraient s'inspirer de l'exemple du CCI et des gouvernements de l'Ouganda et du Rwanda. Ils peuvent y parvenir en s'assurant que les matrices d'action de l'EDIC comprennent une colonne supplémentaire se rapportant à l'égalité entre les sexes, en tant que « rappel » de ce mandat dans les projets de niveau 2. Les bailleurs de fonds peuvent également entamer un dialogue politique avec les États et fournir un soutien technique ou financier ciblé en vue d'une plus grande égalité entre hommes et femmes. Ces interventions viendraient soutenir les États membres dans la concrétisation de l'égalité entre les sexes au sein des programmes commerciaux nationaux. Les PMA peuvent

également faire part aux bailleurs de fonds de leur intérêt pour la promotion des engagements de développement élargis en faveur de l'autonomie économique des femmes et de l'égalité entre les sexes au travers d'initiatives d'APC, y compris dans le cadre du CIR.

Réflexions finales : comment progresser ?

Les efforts visant à intégrer des objectifs d'égalité entre les sexes dans le système commercial multilatéral ne sont pas chose nouvelle. Tous les États membres de l'OMC, y compris les PMA, ont signé des déclarations, des normes et des conventions internationales se rapportant directement à l'égalité entre les sexes et au développement de l'autonomie économique des femmes. De plus, ils oeuvrent tous à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), incluant l'OMD 3 (égalité hommes-femmes) et l'OMD 5 (santé maternelle) et les objectifs plus larges de réduction de la pauvreté. Le cycle de Doha de l'OMC, dit de « développement », est destiné à faciliter la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement. Les initiatives du type APC ou CIR sont utiles à ces buts, et les recommandations relatives à l'égalité des sexes du groupe de travail de l'APC viennent clarifier les recoupements et les complémentarités de ces programmes.

Ces mesures seront importantes pour garantir la réussite globale de l'APC. Les efforts visant à engager un dialogue politique sur les questions d'égalité hommes/femmes, le renforcement des capacités des parties prenantes par le biais du développement de ressources spécifiques, des outils et de nouveaux partenariats seront indispensables. Les investissements des bailleurs de fonds apportant les soutiens techniques appropriés au niveau mondial et national pour faire progresser des objectifs complémentaires d'APC et d'égalité entre les sexes doivent être encouragés.

Il sera important pour les bailleurs de fonds et pour les pays bénéficiaires d'avoir une discussion collective sur les défis énumérés plus haut et de rechercher les bonnes méthodes pour faire progresser l'égalité entre les sexes dans l'APC. La communauté internationale reconnaît l'importance de l'intégration des aspects hommes-femmes dans les initiatives commerciales, et a fait un pas décisif en adoptant le mandat clair du directeur de General l'OMC et de l'OCDE s'appliquant aux initiatives d'aide pour le commerce. Dans le cadre du CIR, une étape importante a été franchie avec la révision du format de l'EDIC pour y inclure les questions d'égalité entre les sexes. Les bailleurs de fonds, le secrétariat du CIR et les États membres doivent désormais mettre l'accent sur la réussite de sa mise en œuvre.

Auteur

Soraya Hassanali est spécialiste des questions d'égalité entre les sexes à l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), division des programmes mondiaux et multilatéraux. Le contenu de cet article représente l'opinion de son auteur et ne reflète pas nécessairement la position officielle du Gouvernement du Canada.

Améliorer les programmes d'aide pour le commerce à travers un système de suivi basé sur les résultats

Lichia Yiu & Raymond Saner

Un certain nombre d'outils d'assistance technique ont été mis en place par les bailleurs de fonds et la communauté internationale pour permettre aux pays les moins avancés (PMA) de renforcer leurs capacités et d'améliorer leurs performances dans le domaine commercial. Ces programmes d'assistance technique ciblés ne sont pourtant pas à la mesure des attentes. En effet, ils n'ont pas encore, à travers le développement des échanges commerciaux, amélioré les conditions de vie de populations en pleine croissance démographique. De nombreux facteurs expliquent ces résultats décevants. Dans le cadre de l'aide pour le commerce (APC), il a été reconnu que "de récentes évaluations des programmes d'aide pour le commerce mettent notamment en évidence l'absence d'une conception axée sur les résultats dans la plupart des projets et la mauvaise utilisation des outils de suivi et d'évaluation" s'est traduite par une utilisation non-optimale de ressources précieuses pour le développement (OCDE, 2006).¹ Le projet de publication récent intitulé "Normes de qualité pour l'évaluation du développement"² publié par l'Organisation pour la Coopération Économique et le Développement (OCDE) en 2010 représente un pas spectaculaire dans la bonne voie, mais néanmoins insuffisant pour répondre aux défis fondamentaux du moment en matière de gouvernance de l'aide.

Le besoin de capacités de gestion

Le développement des capacités et le renforcement des systèmes de gestion au sein des pays partenaires sont des éléments essentiels de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Celle-ci reconnaît que le renforcement des capacités est essentiel à l'amélioration des résultats de l'aide au développement, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de prise en charge, d'alignement de l'aide et de responsabilité mutuelle.

Cependant, l'absence d'outils de gestion stratégique dans les pays partenaires se traduit souvent par des conceptions et des mises en œuvre de projet inadéquates, ce qui a également pour conséquence des études d'évaluation réactives effectuées par les bailleurs de fonds. L'absence de capacités de gestion empêche également d'identifier et de remédier aux aspects spécifiques de la conception des projets ne répondant pas aux objectifs ciblés. Elle freine le développement d'une culture d'apprentissage, d'innovation et d'amélioration continue. Dans les schémas classiques, le pays bénéficiaire reste dépendant de la bonne volonté du pays donataire.

Un système de suivi basé sur les résultats peut permettre aux pays en voie

développement et aux pays les moins avancés de bénéficier plus largement des programmes d'APC en soutenant les progrès globaux dans le sens des objectifs définis pour 2010. Un tel système de suivi contribue à l'appropriation et à la prise en charge du processus de mise en œuvre, à la fois par les pays donateurs et par les pays partenaires. Finalement, celui-ci pourrait également contribuer directement à la réalisation de l'indicateur axé sur « Une gestion pour des résultats »³ visant à réduire d'un tiers d'ici 2010 « le nombre de pays ne disposant pas de processus transparents et vérifiables pour l'évaluation des performances. »

Un système de suivi solide devrait comprendre les principes d'assurance qualité suivants : a) description de ce qui doit être accompli, b) suivi de ces déclarations c) examen de ce qui a été accompli, d) documentation de l'ensemble des étapes précédentes. Une fois mis en place au sein du programme d'assistance d'un pays ou adopté par l'unité de gestion de l'aide du pays en voie de développement, un système de suivi efficace permettrait de fournir des informations transparentes et continues en vue de l'évaluation et de l'amélioration des performances de toutes les parties concernées (à savoir : bénéficiaires, bailleurs de fonds, experts) au travers de l'ensemble des processus d'APC. Dans ce cadre, un système de suivi stratégique pourrait contribuer à la réalisation de cet indicateur en se concentrant sur l'harmonisation et l'alignement vertical au sein du domaine du projet.

“

l'absence d'outils de gestion stratégique dans les pays partenaires se traduit souvent par des conceptions et des mises en œuvre de projet inadéquates, ce qui a également pour conséquence des études d'évaluation réactives effectuées par les bailleurs de fonds

”

Pour obtenir des résultats tangibles dans le cadre de l'APC, le pays partenaire/bénéficiaire doit être en mesure de pouvoir analyser les besoins de performance interne et la documentation, d'identifier les priorités et les moyens de mise en œuvre et d'assurer la gestion des connaissances ainsi que l'apprentissage organisationnel en temps réel. Les pays partenaires ont également besoin d'un système de gestion de suivi garantissant



que les investissements effectués dans le cadre de l'APC en vue du développement des capacités organisationnelles, institutionnelles et sociales produiront des résultats concrets pour les pays concernés. Cela ne peut se réaliser que par un suivi faisant partie intégrante des processus et par le développement d'un organe de gestion des informations, et non seulement par une simple évaluation indépendante, détachée du déroulement du programme.

Un système de gestion de suivi permettrait aux intervenants du pays partenaire d'assumer l'intégralité des responsabilités de gestion, et de prendre la responsabilité des résultats issus des investissements effectués par les bailleurs de fonds dans le cadre de la stratégie d'APC ou du Cadre Intégré Renforcé (CIR), sans avoir le sentiment d'être ignorés ou mal représentés. Dans le même temps, un système de suivi efficace fournirait à la communauté des bailleurs de fonds une base de données plus riche pour les évaluations post-projet, réduisant ainsi l'imprécision de ces évaluations.

Systèmes de gestion de suivi

Le suivi consiste en la collecte, l'analyse et l'utilisation continue et systématique d'informations, de gestion pour appuyer le processus de prise de décision tout au long du cycle de vie d'un projet.

En d'autres mots, le suivi est une responsabilité de gestion *interne*. Les pays partenaires devraient être autorisés à prendre l'initiative et la responsabilité de l'exploitation, de la maintenance et de l'analyse du système de suivi et d'évaluation de l'APC et du CIR au niveau national. Les plus hauts responsables du processus APC/CIR dans le pays destinataire, par exemple le comité directeur national

(CDN) ou l'unité nationale de mise en œuvre (UNMO), devraient avoir la responsabilité de la bonne utilisation du système de suivi et de la mise en œuvre d'un contrôle-qualité.

Le concept de suivi est fondamentalement différent de celui d'évaluation, en ce sens que le suivi est un processus de gestion continu permettant des corrections en cours de projet ainsi qu'un apprentissage institutionnel. Les évaluations sont normalement des analyses ex-post de projets d'aide achevés. Le suivi apporte des informations pendant toute la durée de vie du projet tandis que l'évaluation mesure les résultats obtenus à l'aune d'objectifs prédéfinis, fournissant ainsi une information trop tardive pour des corrections éventuelles lorsque le projet n'est pas suivi d'une phase ultérieure.

Le système de suivi diffère également d'une « inspection » de surveillance classique. Alors que le suivi permet une collecte dynamique d'informations, et une utilisation intelligente de celles-ci pour la résolution de problèmes par l'ensemble des intervenants, les examens d'inspection (appelés à tort « examens de suivi » ou « de surveillance ») évaluent périodiquement les événements et/ou les résultats produits par rapport aux accords contractuels. Les pratiques actuelles en matière d'APC/CIR apparaissent relever plus de pratiques « d'inspection » que d'un « suivi » continu.

Le cycle de projet au niveau national: un processus en cinq étapes

Un cycle de projet systématique et standardisé pourrait apporter une contribution importante à l'amélioration des capacités d'APC et de CIR. Le processus de gestion de projet d'un programme ou d'un projet d'APC/CIR pourrait prendre la forme du diagramme de cycle de projet présenté en figure 1.

Les équipes de gestion respectives de la structure de gouvernance de l'APC et du gouvernement bénéficiaire auraient la charge de surveiller les étapes suivantes :

- a) Définition des intérêts stratégiques et des besoins du PVD partenaire
- b) Lancement et formulation de la proposition de projet
- c) Évaluation et approbation du projet
- d) Mise en œuvre du projet
- e) Évaluation des résultats du projet d'APC

Comme illustré, le résultat (output) d'une étape constitue la base de départ (input) de l'étape suivante.

Conclusion

Un système de gestion de suivi performant et efficace est un outil de consolidation des partenariats de

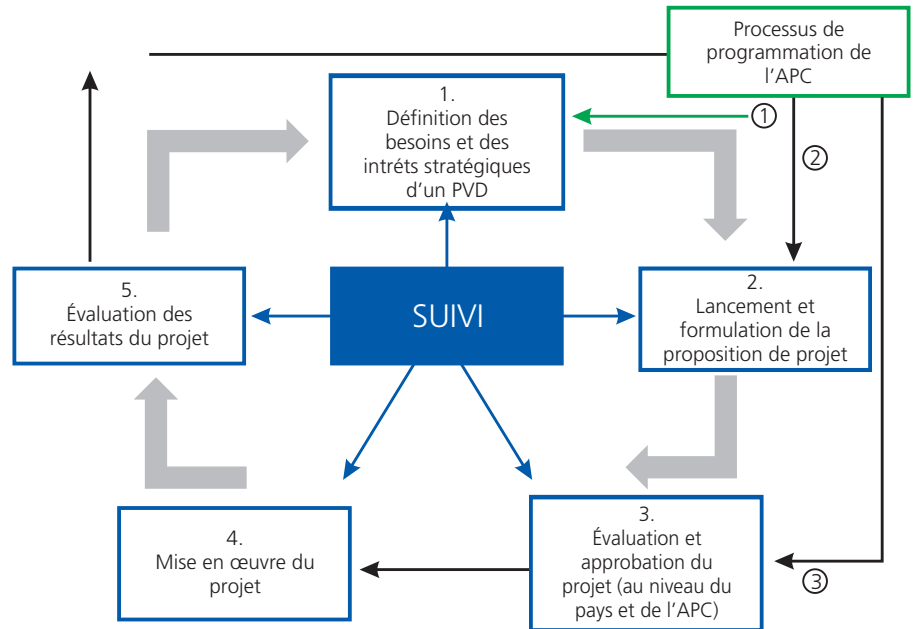


Figure 1: Ce diagramme d'un cycle de projet illustre la structure de base de tout système de suivi et d'évaluation de l'APC.

collaboration entre pays donateurs et pays partenaires, et est un objectif essentiel de l'initiative de l'aide pour le commerce. Son utilisation permettrait aux pays partenaires de s'engager plus activement dans la phase de diagnostic et de planification stratégique du processus de développement des capacités. Cela aurait pour résultat une plus grande autonomie et une amélioration continue des capacités en matière de planification et mise en œuvre du développement. Les systèmes de gestion de suivi sont une méthode éprouvée d'amélioration de la performance dans le secteur privé. Leur utilisation dans le cadre de l'APC permettrait la création immédiate de références communes pour une plus grande cohérence entre l'ensemble des intervenants impliqués dans ses processus. À l'usage, elle procurerait un instrument supplémentaire d'amélioration de la gouvernance, et donc une plus grande efficacité dans la réalisation de ses objectifs déclarés, à savoir la réduction de la pauvreté dans les PMA et les pays en voie de développement à travers le commerce international.

Auteurs

Le Dr Lichia Yiu préside le Centre pour le développement socio-économique (CSEND) et son académie sur la qualité dans l'éducation et la formation (AdeQuaTE) à Genève.

Le docteur et professeur Raymond Saner enseigne le commerce et le développement dans le cadre du

master Affaires publiques de Sciences Po (IEP) Paris, et le règlement des différends à l'OMC à l'université de Bâle. Il est directeur du CSEND et de sa section « Dialogue diplomatique » (www.diplomacydialogue.org).

Cet article est basé sur un article plus complet ayant servi de document de référence pour la réunion de Dialogue international des 24, 25 & 26 novembre à Dhaka. Le texte complet, intitulé « Exploring a New Global Partnership for the Least Developed Countries (LDCs) in the Context of the UNLDC IV » (Exploration d'un nouveau partenariat mondial pour les pays les moins avancés (PMA) dans le cadre de la Conférence PMA-IV) peut être téléchargé à partir du lien suivant: http://www.oecd.org/document/16/0,3343,en_2649_33993_46268496_1_1_1_1,00.html, sur le site du CSEND: <http://www.csend.org/programmes-a-services/aid-effectiveness-a-efficiency> et sur le site d'ICTSD and on ICTSD website <http://ictsd.org/ilevents/dialogues/95255/>.

Note:

- 1 Objectif Développement - Aide pour le commerce: Comment la rendre efficace. OCDE, 2006: <http://www.oecd.org/dataoecd/22/40/38409939.pdf>
- 2 OCDE. Normes de qualité pour l'évaluation du développement, 2010 <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/fulltext/4310062e.pdf?expires=1296139558&id=0000&accname=guest&checksum=3E421617B569CBCE26B234E1058A157F>
- 3 La gestion axée sur les résultats est "une méthode de gestion axée sur la performance et la réalisation d'extrants, de résultats et d'impact." Réseau du CAD sur l'évaluation en matière de développement, OCDE, 2002

Progresser avec la mise en œuvre de l'APE dans les Caraïbes: le cas d'Antigua-et-Barbuda

Dr Clarence Henry, ambassadeur, Barbara Williams & Alana Benjamin

En octobre 2008, la signature de l'accord de partenariat économique (APE) entre la communauté de l'Union européenne (UE) et les pays du CARIFORUM (*Caribbean Forum of African Caribbean Pacific States*) marquait un tournant significatif pour les relations commerciales d'Antigua et Barbuda. L'accord fut ratifié en décembre 2009, et le même mois, le gouvernement décidait de créer une unité dédiée à la mise en œuvre et la coordination de l'APE, sous l'égide du *National Authorising Officer (NAO)* pour le Fonds européen de développement (FED), au sein du ministère des finances, de l'économie et de l'administration publique.

Dans le cadre de ce mandat de mise en œuvre, le CARTFund (*Caribbean Aid for Trade Regional Integration Trust Fund* ou fonds dédié d'aide aux Caraïbes pour l'intégration commerciale régionale) a apporté son soutien financier, mobilisé par l'intermédiaire de la Banque du développement des Caraïbes (CDB : *Caribbean Development Bank*) pour la mise en place et l'exécution des missions de cette cellule. Dans le cadre de ce soutien financier, l'unité de mise en œuvre de l'APE d'Antigua et Barbuda a officiellement débuté ses opérations en novembre 2010 sous la responsabilité du NAO pour le FED.

L'élaboration du programme de travail de l'unité de mise en œuvre de l'APE

Les travaux de l'unité sont guidés par un programme de travail définissant les actions à entreprendre et les délais correspondants pour satisfaire aux obligations de l'accord. La « feuille de route remaniée pour la mise en œuvre de l'APE », élaborée par le secrétariat du CARICOM et détaillant, par ordre chronologique, les obligations de l'accord, constitue la base du programme de travail. Celui-ci a également pris en compte les conclusions d'études consultatives réalisées précédemment sur des sujets liés à des domaines spécifiques de l'accord et a explicité les besoins immédiats et court-terme des parties concernées, comme par exemple l'autorité en charge des investissements, le service des douanes et accises, le ministère de l'agriculture et le bureau des normes.

Afin de mieux axer le programme de travail sur les domaines prioritaires, l'unité a rencontré en décembre 2010 les spécialistes de la cellule régionale du CARICOM pour leur faire part des premiers progrès, recueillir leurs suggestions sur certains points

d'intérêts particuliers, et avoir leurs recommandations concernant la voie à suivre et les actions devant être entreprises par la cellule d'Antigua et Barbuda.

Les piliers du programme de travail

L'élaboration et l'exécution du programme de travail sont guidées par la déclaration de mission de la cellule : "S'efforcer de remplir les obligations de l'accord de partenariat économique CARIFORUM-CE, tout en accédant aux opportunités d'augmentation de la croissance et d'amélioration du développement." Quatre objectifs ont été définis en appui de cette déclaration de mission pour diriger les efforts de mise en œuvre du programme de travail.

- **Apporter une assistance dans l'exécution des obligations de l'accord :**

Une des principales responsabilités de la cellule est d'assister le secteur privé dans la mise en œuvre des différents aspects de l'accord. Pour y parvenir, la cellule organise actuellement une série de réunions avec les différents intervenants du pays pour évaluer les besoins et les priorités de mise en œuvre, en mettant l'accent sur le commerce des marchandises, les services et les investissements, ainsi que sur les autres questions liées au commerce comme la propriété intellectuelle et les marchés publics.

“ Une des principales responsabilités de la cellule est d'assister le secteur privé dans la mise en œuvre des différents aspects de l'accord ”

- **Aider les secteurs privé et public à renforcer leur capacité.**

Un autre domaine d'importance pour le processus de mise en œuvre est de s'assurer que le secteur privé et le secteur public sont en mesure de profiter des avantages et des opportunités apportés par l'accord, en les aidant à construire et/ou à renforcer leurs capacités. L'unité espère y parvenir en aidant les organisations privées et publiques à obtenir une aide par le biais de la coopération au développement prévue dans les dispositions spécifiques de l'accord,

ainsi qu'auprès d'autres sources de financement externe. L'unité entend restera en contact avec les organismes du secteur public pour suivre et évaluer leurs progrès, ainsi que pour pallier les éventuelles insuffisances de mise en œuvre. Cette coopération s'effectuera par l'apport d'informations pertinentes et de conseils permettant de remédier à des lacunes ou difficultés grâce aux aides techniques ou financières existantes.

Pour le secteur privé, l'objectif initial est d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) à développer leur potentiel d'exportation vers les pays européens grâce à l'amélioration de leurs capacités commerciales. La mise en œuvre de ces stratégies et activités débutera au cours de la seconde moitié de l'année 2011.

- **La surveillance des progrès de la mise en œuvre au niveau national**

Il est impératif que les efforts de mise en œuvre soient surveillés et évalués à intervalles réguliers par des tiers en vue de garantir une résolution efficace et rapide des difficultés de mise en œuvre.

À cette fin, un dispositif de suivi et d'examen est en cours de mise en place pour apporter critiques et conseils sur les efforts de mise en œuvre de l'intégralité de l'accord. Ce dispositif se composera de comités consultatifs issus tant du secteur privé que du secteur public qui se réuniront trimestriellement. Des synthèses de ces réunions seront établies et présentées aux ministres en vue de leurs remarques et recommandations.

Dans le cadre de la structure de gestion interne du CARTFund, un comité de pilotage du projet a été mis en place pour suivre l'avancement des travaux de l'unité. Une proposition doit être faite visant des revues semestrielles du programme de travail afin de recueillir les suggestions du comité de pilotage sur les prochaines étapes de la mise en œuvre et les actions futures.

Les difficultés financières rencontrées par la région et, par extension, Antigua et Barbuda, nécessiteront le moment venu une évaluation des réussites et insuffisances du processus de mise en œuvre. L'unité d'Antigua et Barbuda fera part de ses réalisations et progrès lors de la prochaine réunion du comité commerce et développement CARIFORUM-CE, par l'intermédiaire de la cellule régionale de mise en œuvre de l'APE. Il est à espérer que cela

apportera des solutions opportunes et tournées vers l'action pour remédier aux déficits et faciliter le processus de mise en œuvre.

- **Favoriser la prise de conscience des objectifs et avantages de l'accord.**

L'introduction d'arrangements commerciaux réciproques pour les biens et services accompagnés de directives et procédures rigoureuses, et l'ajout des questions liées au commerce, constituent un changement majeur par rapport aux régimes commerciaux préférentiels antérieurs. Il est par conséquent indispensable de sensibiliser l'opinion pour obtenir l'adhésion d'une grande partie des acteurs concernés, y compris du grand public. Les efforts de sensibilisation et d'éducation concernant l'APE et ses avantages potentiels pour l'économie et la société forment la clé de voûte de la réussite du travail de la cellule. Cela sera réalisé en suivant les lignes directrices définies dans la stratégie de communication.

Cette stratégie de communication a été élaborée dans le but de sensibiliser le grand public et d'améliorer la connaissance générale de l'accord par les parties concernées, ainsi que de fournir des informations spécifiques concernant les opportunités d'accès aux marchés pour le secteur privé. Le principal élément de cette stratégie de communication utilise toute une gamme d'outils de communication pour assurer une meilleure visibilité et apporter un soutien stratégique au travail de la cellule. Ces outils de communication incluent l'utilisation des médias sociaux en ligne, la publication de bulletins trimestriels, de dépliants et brochures thématiques et le développement d'une présence auprès des médias locaux, régionaux et internationaux.

Les progrès de la mise en oeuvre

Depuis novembre 2010, l'unité a débuté plusieurs initiatives pour accélérer le processus de mise en œuvre de l'APE pour Antigua et Barbuda. La priorité a été donnée à l'accomplissement des obligations douanières au titre de l'accord dans le domaine du commerce des marchandises. Les efforts se portent actuellement sur l'achèvement de la reclassification des marchandises dans le cadre de la révision du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de 2007 et sur la

réalisation des conditions administratives et des obligations de réduction des droits de douane pendant le premier trimestre de 2011. En collaboration avec la cellule APE régionale, une session de formation sera organisée à l'intention des fonctionnaires des douanes et des autres parties concernées sur les nouvelles obligations au titre de l'accord pour s'assurer de la bonne fin de ces activités.

Dans le cadre d'un engagement renouvelé d'accélérer la croissance du secteur du secteur agricole, le gouvernement a mis l'accent sur plusieurs initiatives, dont l'augmentation de la productivité pour les exportations et la demande intérieure. Les obligations concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC) et les questions de sécurité alimentaire constituent donc des domaines d'action prioritaires pour la cellule. En collaboration avec le ministère de l'agriculture et le bureau des normes, l'unité est en train de renforcer le cadre réglementaire et les infrastructures correspondantes pour assurer le respect des engagements pris au titre de l'accord, en révisant notamment la législation actuelle pour y inclure les nouvelles obligations et en recherchant des aides, notamment en ce qui concerne les obligations SPS et TBT.

Compte-tenu de la complexité des obligations et des délais serrés en ce qui concerne la partie « services » de l'accord, cinq secteurs prioritaires ont été sélectionnés : les services professionnels, les secteurs de la culture et du divertissement, les services financiers, les télécommunications et le tourisme. Ces secteurs seront évalués sur leur capacité à pénétrer les marchés européens, à tirer parti des opportunités existantes d'accès aux marchés et à concurrencer les entreprises européennes sur leur propre marché. Sur la base de cette évaluation, une assistance sera fournie pour renforcer le cadre réglementaire de ces secteurs prioritaires, ainsi que pour améliorer leur capacité d'innovation et leur compétitivité afin de tirer parti des avantages apportés par l'accord.

Les besoins de mise en œuvre et les préoccupations autour des questions liées au commerce, comme les aspects sociaux de l'accord ou ceux concernant l'environnement ou la protection des données personnelles, seront évaluées sur la base des études antérieures réalisées par différents experts et consultants spécialisés. L'unité accordera cependant une attention particulière à la propriété intellectuelle, notamment en ce qui

concerne les indications géographiques. Des mesures seront prises pour établir un registre initial des indicateurs géographiques concernant Antigua et Barbuda ainsi que pour veiller à ce que l'adoption des lois nécessaires pour les différents types de propriété intellectuelle soit un axe prioritaire. La loi sur les achats et l'administration des contrats doit être examinée cette année, et des réformes législatives préliminaires seront effectuées dans ce cadre afin de s'assurer que les obligations au titre de l'accord soient incorporées dans le projet de loi.

Parallèlement, l'unité est en train d'organiser son premier atelier technique de mise en œuvre de l'APE qui aura lieu début mars 2011, tout en poursuivant ses travaux avec le secteur public et le secteur privé par le biais de consultations visant à présenter l'accord et prendre connaissance des préoccupations des intervenants. L'unité collabore également avec les organisations régionales pour l'organisation d'ateliers et de consultations portant sur des aspects spécifiques de l'APE.

Au vu des difficultés économiques et budgétaires d'Antigua & Barbuda et de la région des Caraïbes, l'APE est vu comme un moyen essentiel de revitaliser la croissance économique et le développement par la facilitation des échanges commerciaux et l'amélioration des infrastructures commerciales. L'approche proactive adoptée par le gouvernement d'Antigua et Barbuda dans le processus de mise en œuvre de l'APE est la preuve de sa volonté de renforcer les liens avec nos partenaires européens. L'aide au développement des capacités et les opportunités d'accès aux marchés restent néanmoins cruciales pour permettre une transition sans heurts vers ce nouveau régime commercial. Les efforts de mise en œuvre d'Antigua et Barbuda, ainsi que de la région du CARIFORUM dans son ensemble, doivent donc trouver leur contrepartie dans une exécution équitable des engagements pris par nos homologues européens.

Auteurs

L'ambassadeur et docteur Clarence Henry, directeur de la cellule, Barbara Williams, coordinatrice nationale pour la mise en œuvre de l'APE, et Alana Benjamin, responsable commerce et douanes, forment l'équipe de base de la cellule de mise en œuvre de l'APE nouvellement créée à Antigua & Barbuda.

La saga des matières premières en Afrique - Quels sont les enjeux?

Isabelle Ramdoo (ECDPM)

La plupart des pays africains négocient depuis 2002 la signature d'accords de partenariat économique avec l'Union européenne (UE). L'élimination souhaitée par l'Europe des taxes à l'exportation constitue l'une des principales questions "litigieuses". Cette question suscite des préoccupations croissantes de la part de nombreux pays d'Afrique, car une suppression des taxes à l'exportation est susceptible de réduire leur marge de manœuvre en matière de politique économique pour relever les défis du développement. Les politiques visant à accroître la valeur ajoutée et à protéger le développement des industries naissantes pourraient notamment être compromises. Ces pays ont le sentiment que le manque de flexibilité de l'UE sur ce sujet est largement lié au souci de s'assurer un accès sans distorsion aux matières premières.

Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a pris une importance stratégique en tant que principal fournisseur d'énergie et de matières premières. En effet, l'augmentation continue de la demande pour certaines matières premières essentielles a conduit certains pays comme la Chine et l'Inde à accroître leur présence en Afrique tout en renforçant leurs liens commerciaux avec les pays africains. Cette nouvelle configuration a changé de manière fondamentale et permanente les relations économiques, diplomatiques et géopolitiques entre l'Afrique et ses principaux partenaires commerciaux historiques.

L'augmentation exponentielle de la demande de matières premières a été provoquée par une combinaison de facteurs: la croissance de la population mondiale, une urbanisation rapide et une industrialisation accélérée, notamment dans les grandes économies émergentes. Les prévisions montrent¹ que si la tendance observée depuis deux décennies dans la production de matières premières se poursuit dans les quarante prochaines années, la planète devrait alors produire d'ici 2050 plus de matières premières qu'il n'en a été produit par l'humanité depuis les débuts de la civilisation.

Pour bien comprendre les véritables enjeux autour du débat sur l'accès aux matières premières, il est important d'en souligner l'importance. Éléments indispensables à la civilisation moderne, les matières premières constituent un élément fondamental de tous les aspects des activités économiques de base, allant de l'agriculture à l'industrie, à la construction, à l'énergie et au transport. Elles resteront probablement un élément essentiel du développement industriel, notamment pour les industries de pointe et de haute technologie. La théorie économique nous enseigne que si la demande pourrait être illimitée, les ressources, elles, ne le sont pas. Bien qu'il existe peu de preuves à l'heure actuelle d'une pénurie imminente de matières premières au niveau mondial, la quête croissante de celles-ci a entraîné des changements fondamentaux sur le marché mondial, menaçant emplois, compétitivité et la survie des industries. Cette quête effrénée est devenue une question politique susceptible d'affecter la suprématie économique de certains pays développés.

Les stratégies visant à garantir un accès aux matières premières

En réaction à cette situation, tant les pays riches en ressources que les pays qui en

dépendent, ont adopté différentes stratégies, que ce soit pour préserver leurs réserves ou pour garantir leur accès à des réserves extérieures. De nombreux pays riches en ressources ont pris des mesures, souvent de type protectionnistes, visant à conserver leurs ressources pour garantir leur propre développement économique, mais entraînant souvent de graves distorsions sur le marché mondial. Les récentes mesures prises par la Chine pour limiter les exportations de certaines matières premières clés, notamment de « terres rares² », en sont l'exemple le plus flagrant.

Les pays qui dépendent de ressources extérieures ont élaboré différentes stratégies pour s'assurer un accès à celles-ci à des prix équitables et sans distorsion. Dans ce cadre, l'UE, les États-Unis et le Japon ont chacun une stratégie définie, reflétant des préoccupations communes, mais avec des réponses politiques différentes. La Commission européenne a présenté en 2008 une communication intitulée « Initiative sur les matières premières: répondre aux besoins pour assurer la croissance et l'emploi en Europe »³, reflétant ses préoccupations concernant l'augmentation de la demande mondiale provenant des nouvelles puissances émergentes et les pénuries susceptibles d'être provoquées par celle-ci. La communication définissait une stratégie intégrée reposant sur trois piliers: (1) un accès aux matières premières sans distorsion des conditions, (2) un approvisionnement durable en matières premières en provenance de sources européennes et (3) la réduction de la consommation de l'UE des matières premières primaires. La communication identifiait 41 métaux et minéraux d'importance stratégique pour l'Europe, parmi lesquels 14 étaient considérés « critiques ».

Pour répondre à ses besoins critiques, l'UE a fait part de son intention d'utiliser tous les instruments commerciaux à sa disposition pour garantir son accès aux matières premières. Ceux-ci incluent l'usage d'instruments de défense commerciale pour protéger son marché et ses industries d'une concurrence déloyale, des règles plus strictes au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des accords commerciaux avec l'ensemble de ses principaux partenaires commerciaux incluant les investissements.

En réponse à la volatilité récente des cours des produits de base et aux distorsions croissantes des marchés mondiaux de matières premières provoquées par ces mesures protectionnistes, l'UE a publié le 2 février 2011 une nouvelle

communication intitulée « Relever les défis sur les marchés de produits de base et des matières premières⁴ ». Tout en élargissant la portée de l'Initiative matières premières de 2008 en incluant d'autres produits de base comme l'énergie, l'agriculture et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, cette communication renforce les actions visant à poursuivre la « diplomatie des matières premières » de l'UE pour garantir son accès à ceux-ci. Elle entend affiner sa politique de développement vis-à-vis de l'Afrique pour lui permettre de transformer sa richesse en ressources naturelles en une croissance durable et inclusive. La coopération sera axée sur la transparence et la gouvernance ainsi que sur l'environnement commercial et les investissements dans le domaine des matières premières. Il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle pour les pays africains, tant que cela ne conditionne pas l'aide au développement. L'UE encouragera en outre ses institutions financières à financer les infrastructures ainsi que les projets miniers et les projets de raffinage en Afrique en vue de faciliter l'approvisionnement en matières premières.

La Chine a entrepris une « double stratégie » afin de pouvoir garantir son accès à des matières premières abordables. Sur le plan intérieur, la Chine entend développer l'investissement local dans ses propres capacités d'exploitation et de production, et limiter les exportations de certaines matières premières essentielles. Elle a pris dans certains cas des mesures visant à restreindre les investissements étrangers. Au plan international, et contrairement à sa politique intérieure restrictive, la Chine s'est montrée très active pour garantir l'accès aux matières premières dans le monde entier. Elle a mobilisé ses entreprises publiques et a encouragé ses entreprises privées à acquérir des matières premières à l'étranger et à financer les infrastructures correspondantes et les secteurs de services, notamment en Afrique.

La montée de nouvelles puissances émergentes, et notamment de la Chine, et leur appétit croissant pour les matières premières a déclenché la sonnette d'alarme à la fois pour les pays développés et pour l'Afrique. En Europe, la peur d'une éventuelle insuffisance de l'offre, et celle de perdre prise sur un accès historique et relativement privilégié aux matières premières, se sont traduites par une série d'analyses visant à définir quelles étaient les matières premières essentielles à la croissance économique et à l'emploi et par conséquent, à prendre des

mesures politiques pour garantir l'accès aux matières premières.

Quelles conséquences pour l'Afrique?

La richesse de l'Afrique en matière première est bien connue: elle abrite 30% des réserves mondiales et produit plus de 60 métaux et minéraux. Une grande partie de son sol reste encore inexploité: ses réserves potentielles sont donc énormes. La part actuelle de l'Afrique dans la production mondiale reste relativement faible par rapport à d'autres grands producteurs, comme la Chine, la Russie ou le Brésil. À l'heure actuelle, la part moyenne de l'Afrique dans la production mondiale et dans les exportations de matières premières essentielles par rapport aux importations totales de l'UE reste relativement limitée. À l'exception de l'Afrique du Sud et de la RD du Congo, peu de pays africains sont d'importants producteurs et exportateurs de matières premières que l'UE considère critique. Mais cette situation risque de changer: la dépendance excessive de l'Europe vis-à-vis de la Chine pour la plupart de ses matières premières essentielles s'est avérée particulièrement difficile récemment, et l'UE diversifiera certainement ses sources d'approvisionnement en dehors de la Chine pour éviter d'autres mauvaises surprises.

Étant la seule région à avoir clairement exposé sa stratégie d'accès aux matières premières, l'UE a suscité des débats passionnés sur les motivations et les conséquences probables de son Initiative pour les pays riches en ressources, notamment en Afrique. Les critiques ont souligné à juste titre les défis potentiels, liés à l'approche quelque peu mercantile de l'UE en matière d'échanges commerciaux, à propos desquels cette dernière entend interdire l'utilisation des taxes à l'exportation et autres restrictions commerciales dans le cadre de ses accords commerciaux, notamment au sein des APE.

Tout aussi inquiétante est la demande de l'UE vis-à-vis des pays africains de prendre des engagements d'accès aux marchés dans le secteur des investissements non liés aux services et d'accorder des droits d'établissement préalables et ultérieurs dans le cadre des APE. Bien que l'investissement étranger direct (IED) est un élément clé du développement économique, l'octroi d'un libre accès aux marchés en l'absence d'un cadre institutionnel et juridique entourant le secteur minier peut faire plus de mal que de bien à certains pays à faible gouvernance.

De plus, compte-tenu de la spécificité du secteur minier, dans lequel les contrats déterminent bien souvent les modalités des opérations commerciales, donner l'accès aux marchés aux opérateurs du secteur avec des termes ou conditions obscurs pourrait bien ne laisser que des trous gigantesques dans le sol et quelques centimes dans les poches lorsque les retours sur investissement finiront par diminuer.

La conduite des affaires à la chinoise a séduit bon nombre de pays africains notamment parce que les projets miniers sont souvent accompagnés d'investissements pour

pallier au manque d'infrastructure, souvent d'ailleurs considérés comme un handicap à la facilitation des échanges en Afrique. Bien qu'à court terme, l'implication de la Chine en Afrique soit perçue comme la manne céleste si longtemps attendue, elle pourrait bien se transformer en cheval de Troie. Les pays africains doivent faire extrêmement attention à ne pas s'engager dans un processus de troc irréversible « d'infrastructures contre ressources », dans lequel la contrepartie de ces investissements nécessaires en infrastructures prendrait simplement la forme de contrats d'approvisionnement à long terme de ressources minières, ce qui pourrait s'avérer à la fois dévastateur et ruineux.

L'initiative de l'UE est tout à fait légitime: elle a vocation à garantir l'accès au marché pour ses investisseurs et à protéger les emplois de sa propre population. De même, l'objectif ultime de l'engagement de la Chine en Afrique n'est certainement pas de nature philanthropique. Il est purement commercial: autant de matières premières que possible au meilleur coût pour alimenter les besoins de sa population. Les pays africains doivent faire preuve du même esprit stratégique pour assurer le meilleur à leur population actuelle et future.

Les voies d'opportunités

Malgré ces défis de taille, il existe cependant des possibilités d'amélioration de la coopération avec l'UE et les autres partenaires. L'objectif de tout pays dépendants de ressources est de garantir son accès au marché et il est par conséquent de l'intérêt de ces pays que ces ressources soient bien gérées. Pour ce faire, les pays africains ont besoin d'un de renforcer leur capacité, d'un support institutionnel, et d'une aide technique et financière pour la mise en place du cadre réglementaire nécessaire.

La nouvelle communication sur les matières premières souligne par exemple le besoin de cohérence entre les politiques de développement et d'accès aux matières premières. Cela offre aux pays africains la possibilité de faire le premier pas et de proposer des façons de faire le lien pour s'assurer que les deux objectifs ne soient pas contradictoires.

La communication souligne également la nécessité de renforcer les États et leur gouvernance. Il s'agit d'un élément essentiel car les matières premières sont souvent placées sous le contrôle des États, ce qui entraîne souvent un échec des marchés. Transparence et gouvernance sont nécessaires pour accroître les bénéfices issus de ces ressources. Cependant, cette remarque ne concerne pas uniquement les États mais s'applique aussi aux entreprises. La nouvelle communication met en avant la nécessité d'une plus grande transparence dans toute la chaîne d'approvisionnement, et elle définira un code de conduite pour les entreprises opérant dans des pays tiers. Les pays africains doivent par conséquent s'adresser à l'UE ainsi qu'à

ses autres partenaires pour s'assurer que leurs entreprises communiquent les informations concernant les contrats et le paiement de redevances, qu'elles déclarent leurs bénéfices et qu'elles publient régulièrement des rapports d'audit et des rapports financiers. La transparence des contrats garantirait que ceux-ci ne contournent pas les mesures politiques susceptibles d'être prises par les États pour favoriser le développement économique.

En outre, la nouvelle communication recommande un engagement accru dans le domaine des études géologiques pour améliorer la connaissance des réserves minérales. En effet, une des principales faiblesses de nombreux pays richement dotés en ressources est l'asymétrie de l'information entre les États, peu au fait de leurs richesses nationales, et les investisseurs, qui en savent souvent plus sur les caractéristiques géologiques et le marché de ces pays. Cela donne l'avantage aux investisseurs, poussant de nombreux pays à conclure des transactions médiocres.

Enfin, bien que les IED conservent toute leur valeur et leur importance pour la croissance future, les pays d'Afrique doivent insister pour que les sociétés étrangères utilisent, dans la mesure du possible, un contenu local, qu'il s'agisse de personnel, de services ou de marchandises disponibles localement, et qu'elles s'engagent à un transfert de technologie et de savoir-faire technique. Cela pourrait favoriser l'entrepreneuriat, la création de pôles de croissance autour des industries minières, et la création d'emplois.

Auteur

Isabelle Ramdoo est chargée de programme au Centre européen de gestion des politiques de développement. Cet article est basé sur un document de discussion de l'ECDDPM intitulé « Les achats de matières premières: l'Afrique doit-elle s'inquiéter de l'initiative de l'UE sur les matières premières ? »

Notes

- 1 Christmann P (Dr) (2010), "Importance of the mining sector for the economies and populations of ACP groups of States" maison ACP, Bruxelles, 13-15 décembre 2010.
- 2 Les "terres rares": il s'agit d'un ensemble de quinze éléments chimiques du tableau périodique. Malgré leur nom, les terres rares sont relativement abondantes dans la croûte terrestre. Cependant, en raison de leurs propriétés géochimiques, elles sont généralement éparpillées et rarement disponibles sous une forme concentrée exploitable de façon économique. Cf "The Race for Green Jobs: China's Incentives under Attack", Décembre 2010, <http://ictsd.org/news/bridges/988177> et "US Mulls DSU as Chinese Rare Earth Exports Clawed Back Further", Janvier 2011, <http://ictsd.org/news/biores/99456>
- 3 Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Initiative «matières premières» — répondre à nos besoins fondamentaux pour assurer la croissance et créer des emplois en Europe, 2008 (Bruxelles, COM(2008) 699), disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0699:FIN:fr:PDF>
- 4 http://ec.europa.eu/enterprise/policies/raw-materials/files/docs/communication_en.pdf - Cette communication sur les produits de base et les matières premières fait partie de la stratégie Europe 2020 «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources» adoptée le 26.01.2011 (IP/11/63).

Aperçu sur L'OMC

Les pays ACP demandent une « action immédiate » sur les subventions du coton

Le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a demandé une reprise "immédiate" des négociations au niveau de l'OMC concernant les subventions du coton, fustigeant les Etats-Unis pour avoir conservé ses mesures de soutien jugées illégales par le mécanisme de règlement des différends de l'organisme commercial mondial. La solution au problème « ne peut pas attendre » ont déclaré les membres du groupe ACP dans une déclaration datée du 27 janvier.

Ce bloc de 79 membres affirme de longue date que les généreuses subventions des Etats-Unis font baisser les cours mondiaux du coton, compromettant ainsi le mode de subsistance déjà fragile des producteurs de coton dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique de l'ouest. Les pays en voie de développement ont fait pression dans le cadre des négociations commerciales du Cycle de Doha pour de fortes réductions des subventions du coton, un effort mené par les « *cotton four* » (C-4 : « les quatre du coton ») comprenant le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali. Bien que les Etats-Unis aient accepté une réduction plus importante de leurs subventions pour le coton que pour d'autres produits agricoles, ils ont également insisté que cette réduction ne serait accordée que dans le cadre d'un accord du Cycle de Doha et pas avant.

Indépendamment du Cycle de Doha, les subventions actuelles des Etats-Unis pour le secteur du coton s'inscrivent déjà en violation des règles de l'OMC. Dans le cadre d'un différend de longue date remontant à 2002, le Brésil a fait valoir avec succès que les divers programmes de soutien des Etats-Unis en faveur du secteur cotonnier enfreignaient les obligations prises par Washington au titre des règles de l'OMC gouvernant l'agriculture et les subventions. Washington n'a toutefois pas complètement mis ses politiques en règle avec cette décision. L'an dernier, le Brésil et Washington se sont mis d'accord sur un accord « cadre » temporaire par lequel les Etats-Unis acceptaient de mettre en place un « fonds d'assistance technique » à hauteur de 147,3 millions de dollars par an pour aider les agriculteurs brésiliens ; ils s'engageaient également à collaborer avec le Brésil sur une réforme des programmes de subventions au coton actuels et futurs.

« Le groupe ACP déplore l'impasse actuelle, représentant une situation exceptionnelle et inédite dans laquelle un membre de l'OMC évite de mettre sa politique commerciale en conformité avec ses obligations vis-à-vis de cette organisation en échange d'un versement

en faveur des producteurs d'un seul autre pays membre » a indiqué le bloc.

La déclaration des pays ACP était effectuée alors qu'une réunion des ministres du commerce de plusieurs membres importants de l'OMC avait lieu à Davos, en marge du sommet du Forum économique mondial. Soulignant que les Etats-Unis continuent de violer leurs obligations au titre de l'OMC, le bloc a demandé une « reprise immédiate » des négociations sur la base d'un projet de texte datant de décembre 2008. Il faut donner la priorité à une « solution rapide » a indiqué le groupe ACP, le coton devrait au minimum « être traité en parallèle, et non à la suite des questions en suspens dans les négociations du Cycle de Doha ».

Davos: les ministres visent un accord de Doha pour fin 2011

Vingt ministres du commerce de pays membres influents de l'OMC ont convenu de faire pression pour la signature d'un accord préliminaire dans les négociations du Cycle de Doha d'ici le mois de juillet, de manière à ce que ces pourparlers, depuis longtemps en difficulté, puissent s'achever d'ici la fin de l'année.

Réunis en marge du sommet annuel du forum économique mondial de Davos, les ministres ont reconnu que les « divergences [entre les différentes positions de négociations des membres de l'OMC] doivent être considérablement réduites » pour qu'un accord soit possible, et se sont engagés à permettre aux négociateurs de faire des concessions pour pouvoir parvenir à un compromis. Pour que l'appel de cette année en vue d'un accord puisse être couronné de succès, les membres de l'OMC devront surmonter de profondes différences de vue entre les Etats-Unis et de grands pays en voie de développement comme la Chine, le Brésil ou l'Inde concernant l'ampleur des réductions de droits de douane et de subventions. La Chine, l'Inde et le Brésil ont systématiquement rejeté les demandes américaines d'un accès plus large à leurs marchés, les jugeant irréalistes et hors de proportion par rapport à ce qui est demandé aux pays riches en termes de réductions de droits de douane et de subventions agricoles.

Les ministres du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique du Sud ont indiqué que les chiffres et formules de calcul des subventions, droits de douane et exceptions retenus dans le projet de texte de l'accord de décembre 2008 sur l'accès aux marchés agricoles et non-agricoles obligeraient les pays en voie de développement « à fournir une contribution sans précédent par rapport à n'importe

quel participant des cycles de négociation antérieurs. »

Michael Punke, ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'OMC a déclaré au contraire le mois dernier que Washington avait la conviction profonde que ces mêmes termes étaient déséquilibrés au détriment des Etats-Unis.

Dans le même temps, un comité de haut niveau, présidé par l'économiste du commerce Jagdish Bhagwati et l'ancien directeur de l'OMC Peter Sutherland, a demandé que la fin de l'année 2011 constitue une « échéance absolue » définitive pour un accord de Doha, prévoyant l'abandon des pourparlers en cas d'incapacité des gouvernements à conclure un accord d'ici là. Le comité a souligné les différentes raisons expliquant la lenteur des progrès dans le Cycle de Doha, allant des changements de credo économique et de la croissance rapide de pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil jusqu'au fait que les négociations affectent en profondeur les secteurs agricoles sensibles des différents pays concernés.

Les pays membres avancent sur le mécanisme de surveillance du TS&D

Les membres de l'OMC progressent sur un projet de « mécanisme de surveillance » qui examinerait le fonctionnement des dispositions des règles commerciales multilatérales prévoyant un « traitement spécial et différencié » (TS&D) en faveur des pays en voie de développement.

Les négociations concernant ces mécanismes remontent à la décision de juillet 2002 du Conseil Général, l'organe décisionnel permanent supérieur de l'OMC, approuvant la proposition par le groupe africain d'un tel mécanisme, et ordonnant une session spéciale (de négociation) du Comité du Commerce et du Développement (SS-CCD) pour en établir les modalités de fonctionnement. Les pourparlers ont néanmoins languie pendant des années, le mécanisme de surveillance étant lié aux demandes de certains pays développés d'une « différenciation » au sein des pays en voie de développement ne faisant pas partie des PMA.

La plus récente révision du projet de document du président, datée du 16 décembre, stipule que le mécanisme de surveillance « n'est pas un organe de négociation », et précise que cette surveillance, qui s'effectuerait dans le cadre de sessions spécifiques du CCD, « doit compléter, et non remplacer, d'autres mécanismes d'examen pertinents » au sein d'autres organes de l'OMC. La SS-CCD pourra « proposer des actions, y compris auprès du Conseil Général, pour consolider et améliorer la mise en œuvre des nouvelles dispositions de TS&D. »

Ces informations sont un résumé de « *Bridges Weekly Trade News Digest* » publié par ICTSD

Le point sur les APE

Melissa Julian, ECDPM

Les négociations avec l'Afrique centrale sont relancées

Une réunion informelle des négociateurs de l'accord de partenariat économique (APE) entre l'Europe et l'Afrique centrale a eu lieu à Douala les 8 et 9 décembre 2010 pour faire le point sur les négociations et clarifier les positions de chaque partie sur plusieurs questions controversées. Il s'agissait de la première rencontre entre les parties depuis février 2009, précédée d'une réunion régionale de consultation au niveau de l'Afrique centrale.

Lors de la réunion avec la Commission européenne (CE), l'Afrique centrale a réitéré son souhait de conclure un APE comprenant des dispositions de coopération pour le développement afin de garantir une capacité suffisante au niveau régional pour que la région puisse profiter des opportunités de l'accord. La CE a indiqué qu'elle s'attendait à ce que l'aide pour le commerce dans la région soit renforcée pour compléter les financements déjà alloués au programme indicatif régional. Ces fonds seront investis dans l'intégration économique et le commerce régional ainsi que dans les mesures d'accompagnement de l'APE.

En ce qui concerne l'accès aux marchés, la CE et l'Afrique centrale ont discuté de l'adoption d'une approche « ligne tarifaire par ligne tarifaire » au lieu d'une approche se référant à un pourcentage global de libéralisation. L'Afrique centrale a déclaré qu'elle souhaite une application de la réglementation actuelle de l'UE sur l'accès aux marchés des APE pour tous les pays d'Afrique centrale jusqu'à la conclusion des négociations de l'APE complet. La CE a rappelé aux intervenants de l'Afrique centrale que ce règlement est un régime temporaire pour les pays ayant paraphé un APE à la fin de 2007. L'accès permanent aux marchés de l'UE en exonération de quotas et droits de douane ne peut être accordé aux pays ne rentrant pas dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) après signature et application d'un APE.

A propos des services, l'Afrique centrale et l'UE ont confirmé les résultats des négociations antérieures. Au vu des disparités juridiques et institutionnelles entre l'UE et la région, et de l'absence de structures juridiques adéquates au niveau régional, l'Afrique centrale a suggéré de reporter la libéralisation de certains secteurs pour lui fournir le temps nécessaire à l'amélioration de son cadre juridique.

Les participants ont discuté d'un nouveau calendrier de négociations de l'APE comprenant une feuille de route claire. Ce calendrier vise à relancer les négociations en vue de la conclusion d'un APE régional complet et détaillé d'ici fin 2011.

Reprise des négociations avec l'Afrique de l'Ouest

Au moment de publication d'Éclairages, une réunion du comité ministériel régional de suivi de l'APE d'Afrique de l'Ouest devait avoir lieu la semaine du 18 janvier, nous n'avons aucune confirmation à ce jour.

« Compte-tenu de l'absence de progrès dans les négociations de l'APE régional de l'Afrique de l'Ouest, le Ghana est en train de s'assurer de la possibilité de signer cette année un APE intérimaire avec l'UE afin de préserver son accès aux marchés » déclarait Hanna Tetteh, ministre du commerce et de l'industrie du Ghana, le 14 janvier.¹ L'APE intérimaire donnera au Ghana un accès aux marchés de l'UE en exonération de quotas et de droits de douane pour l'ensemble de ses importations (avec des périodes de transition pour le riz et le sucre). Le Ghana libéralisera en retour 80% de ses importations en provenance de l'UE. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les négociations de l'APE régional sont compliquées du fait de la suspension de la Côte d'Ivoire de l'ensemble des organes de décision de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à la suite de la contestation des élections dans ce pays.²

Le conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) réuni à Bamako le 7 janvier a adopté la décision de créer un comité consultatif régional sur les négociations commerciales.³ Le comité aura pour objectif d'assister la commission de l'UEMOA et les États membres dans la préparation, la conduite et le suivi des négociations commerciales. L'UEMOA a également convenu d'ouvrir un bureau auprès de l'OMC à Genève.

L'UE a prolongé le 4 décembre 2010 la période de transition pour le retrait du Cap-Vert de la liste des pays bénéficiaires du régime « tout sauf les armes » (TSA).⁴ Le règlement prévoit une sortie de ce régime pour les pays exclus par l'ONU de la liste des PMA. Le Cap-Vert a été exclu de la liste des PMA par l'ONU et doit donc être retiré de la liste des pays bénéficiaires du régime TSA en date du 1er janvier 2011. L'UE a cependant admis que la période de transition accordée au titre du règlement, arrivant en pleine crise économique, était marquée par une baisse du volume des échanges venant handicaper les efforts de diversification économique du Cap-Vert. Cette période de transition ne donnait donc pas au Cap-Vert le temps nécessaire pour lui permettre de surmonter sa dépendance excessive vis-à-vis d'un seul secteur clé d'exportation et

donc d'atténuer les conséquences négatives potentielles de sa sortie du régime TSA. La période de transition a donc été prolongée jusqu'au 1er janvier 2012.

Les ministres du commerce de l'UEMOA réunis à Cotonou le 26 novembre ont signé une déclaration réaffirmant leur volonté de conclure un APE régional complet avec l'UE afin de sauvegarder le processus d'intégration régionale. Ils se sont aussi engagés à œuvrer afin de réduire les effets négatifs de l'APE, tout en maximisant les opportunités que celui-ci présente. Les ministres ont demandé que les questions litigieuses soient traitées au niveau politique le plus élevé afin de donner de nouvelles directives aux négociateurs de l'APE. Ils ont également réclamé un traitement approprié de la dimension du développement dans l'APE. Concernant le programme de développement de l'APE, ils ont insisté sur la nécessité de prévoir des ressources suffisantes pour le financement des ajustements, la mise à niveau des entreprises et l'amélioration de la compétitivité.

Les négociations avec l'Afrique orientale et australe reprennent

Le groupe de l'Afrique orientale et australe (ESA : Eastern and Southern Africa) et les représentants de l'UE pour l'APE au niveau technique se sont réunis à Harare les 14 et 15 décembre pour faire le bilan des négociations APE, clarifier les différentes positions, et se mettre d'accord sur la voie à suivre. Il s'agissait de la première réunion technique conjointe depuis août 2009. Elle était précédée d'une réunion du groupe APE ESA au niveau technique.

Le bilan des négociations a été entrepris sur la base d'un projet de texte commun consolidé contenant les dispositions négociées jusqu'à présent, celles de l'APE intérimaire, et les textes supplémentaires jugés pertinents par l'une ou l'autre des parties en vue d'un APE régional complet.

Il a été convenu que la prochaine session de négociations techniques se concentrera sur les domaines où il est possible de faire avancer les négociations. Les discussions pourraient porter sur les aspects suivants : les instruments de défense commerciale, les mesures non tarifaires, la facilitation des échanges et des douanes, la clause de la nation la plus favorisée, les questions liées au commerce, les services, l'agriculture et la coopération pour le développement. Les questions encore en discussion, telles que la portée et le calendrier de la libéralisation des échanges, les taxes à l'exportation et les critères de développement, seront traitées à l'échelon des hauts fonctionnaires et des ministres.

Le point sur les APE

Les parties ont convenu d'organiser la prochaine session de négociations techniques sur la base du texte consolidé d'APE début 2011.

L'UE a présenté les nouvelles dispositions en matière de cumul pour les règles d'origine de l'APE complet. Cette proposition élargit les possibilités de cumul en prévoyant un approvisionnement en provenance des pays les plus compétitifs du monde. L'ESA examinera la proposition ainsi que les règles d'origine du SPG de l'UE, qui ont été sensiblement améliorées fin 2010.⁵ Un groupe de travail commun consacré aux règles d'origine aura lieu prochainement.

En ce qui concerne la coopération pour le développement, les principaux enjeux des négociations sont les ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de l'APE, la matrice de développement que l'ESA présentera à l'UE (qui sera annexée à l'accord) et les critères de développement élaborés par l'ESA. L'ESA a réitéré sa proposition de conditionner la libéralisation à ces critères. L'UE maintient son souhait d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'APE, mais rejette l'idée de lier critères de développement et engagements de libéralisation.

Des représentants de l'île Maurice, des Seychelles, du Zimbabwe et de Madagascar ont également informé l'Union européenne de l'avancement de la ratification de l'accord intérimaire. L'UE a souligné que les pays doivent procéder à la ratification sans plus tarder afin de régulariser la situation actuelle vis-à-vis de l'OMC et du droit communautaire. Les Comores et la Zambie n'ont pas encore signé les APE intérimaires qu'ils avaient paraphés en novembre et en décembre 2007.

Le groupe APE de la SADC souhaite conclure les négociations mi-2011

Le groupe APE de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'UE n'ont pas pu respecter l'échéance qu'ils s'étaient imposés pour la conclusion des négociations de l'APE fin 2010. Les deux côtés indiquent que beaucoup de progrès ont été accomplis, mais que certaines questions sont encore en suspens dans les négociations qu'ils espèrent conclure d'ici mi-2011. Les représentants de la Commission européenne ont informé les membres de la commission du commerce international du Parlement européen lors de la réunion du 1er décembre 2010⁶ que les points d'achoppement actuels incluent les nouvelles propositions de l'UE sur les règles d'origine et le cumul, les règles d'origine en matière de pêche pour la Namibie et le Mozambique, le traitement différencié de certaines exportations en provenance d'Afrique du Sud ainsi que des questions relatives au

commerce, aux services et aux investissements. Le conseiller commercial auprès de l'ambassade d'Afrique du Sud s'est montré d'accord avec l'analyse de la CE et a demandé une intervention politique du Parlement pour aider à mettre fin au traitement différencié de l'UE concernant l'accès au marché européen des produits agricoles de son pays. Il a expliqué que l'UE est le marché le plus important pour les marchandises en provenance d'Afrique du Sud, mais que celle-ci ne représente que 1,2% des marchandises sur le marché européen. L'Afrique du Sud est également le seul pays ACP ayant accordé à l'UE un accès libéralisé à hauteur de 85% de son marché. Il a donc indiqué que pour ces raisons, une élimination progressive du traitement différencié doit être acceptée. La CE a répondu que seuls quelques produits sensibles étaient exclus de la libéralisation et a souligné que les négociations de l'APE étaient menées avec l'ensemble de la région SADC, et pas seulement avec l'Afrique du Sud, indiquant ainsi que les questions liées à l'élimination progressive des préférences des autres États membres doivent également être prises en compte dans la décision d'accorder l'accès aux marchés.

Rob Davies, ministre du commerce et de l'industrie d'Afrique du Sud, a confirmé que son pays cherchait à élargir son accès aux marchés dans le cadre des négociations APE, notamment en ce qui concerne la pêche et les produits agricoles.⁷ Le ministre a aussi noté que malgré le progrès observé des négociations APE, les questions plus difficiles, comme les taxes à l'exportation et la clause de la nation la plus favorisée, doivent encore être négociées. Selon lui, ces questions sont décisives et nécessitent d'être considérées en amont, afin d'orienter les négociateurs et leur permettre ainsi de conclure un accord.

Les Caraïbes doivent se préparer d'urgence à la mise en œuvre de l'APE, mais la région est-elle en mesure d'y parvenir ?

L'accord de partenariat économique du CARIFORUM (Forum des Caraïbes au sein des pays ACP) -CE signé en 2008 comprend un programme d'action intégré dans un certain nombre de domaines comme les investissements, les échanges de services, les règles d'origine, les politiques en matière de concurrence et la propriété intellectuelle. Le Bureau du Négociateur Commercial (BNC) du CARICOM (Marché commun et communauté des Caraïbes) a publié le 9 décembre un document présentant l'état d'avancement de la mise en œuvre par rapport au programme d'action de l'APE.⁸ La plupart des travaux prévus ont trait aux échéances subordonnées à l'entrée en vigueur de l'APE. À ce jour, les États du CARIFORUM n'ont pas tous terminé

les procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'APE.⁹ Les échéances correspondantes dans le programme d'action de l'APE seront par conséquent retardées jusqu'à ce que celles-ci soient achevées. Le manque de ressources qui permettrait l'élaboration d'un consensus public/privé solide ainsi que la coordination des positions entre les gouvernements, est un problème constant. Le BNC affirme que la planification à l'avance des activités dans le cadre du programme d'action intégré permettrait d'identifier les difficultés particulières ainsi que les solutions potentielles. Ces solutions pourraient bénéficier des provisions du cadre d'assistance au développement prévues par l'accord.

Un nouveau secrétaire général du CARICOM doit être nommé lors de la réunion intermédiaire de la conférence des chefs d'État des Caraïbes, devant avoir lieu à Grenade fin février/début mars. Le célèbre commentateur régional David Jessop, directeur du conseil des Caraïbes, explique que cette nomination intervient sur fond de préoccupations croissantes de la part d'universitaires, d'hommes d'affaires, et d'hommes politiques, alarmés par l'absence de progrès du projet régional, et inquiets de l'incapacité ou de la réticence des États à mettre en œuvre ce qui avait été convenu pour l'achèvement du marché économique unique des Caraïbes (CSME) ou l'application des accords commerciaux régionaux ou extérieurs.¹⁰ David Jessop affirme qu'il est peut-être déjà trop tard pour poursuivre l'intégration régionale, car le coût économique et politique de son achèvement en période de récession et d'ouverture des marchés risque d'être jugé trop élevé, alors même que les événements extérieurs, comme la crise alimentaire ou énergétique, demandent une réponse régionale urgente.

Discussion prévue sur l'APE par les ministres du commerce du Pacifique

Le Parlement européen a donné son accord le 19 janvier à l'APE intérimaire du Pacifique.¹¹ Cet APE intérimaire a été signé en 2009 par Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG). Il accorde l'accès au marché de l'UE en exonération de quotas et droits de douane, tout en engageant ces deux pays sur une ouverture asymétrique de leurs marchés (à hauteur de 88% et 87% respectivement sur 15 ans). L'accord a été approuvé en dépit des craintes de la commission « pêches » du Parlement européen sur la dérogation accordée par l'UE en matière de règles d'origine pour les produits transformés issus de la pêche. Cette concession, accordée en vue de favoriser le développement des capacités de transformation des produits de la pêche dans le Pacifique pour soutenir l'emploi

local, pourrait avoir un effet déstabilisateur sur le secteur de la transformation et des conserveries de poisson au sein de l'UE. La CE a fermement soutenu que cette dérogation était nécessaire au développement de la PNG, et que celle-ci, avec 3% de part de marché dans l'UE, ne risquait probablement pas de perturber les marchés européens. Il n'y a pas eu de perturbations de ce genre depuis l'application de cette dérogation à titre provisoire en 2008. Il existe des mécanismes de suivi et de sauvegarde qui permettraient, en cas de perturbations sérieuses sur le marché de l'UE, une suspension du régime dérogatoire. La CE a également précisé qu'elle n'avait pas l'intention d'accorder une dérogation similaire à d'autres régions ACP. Le Parlement a également demandé que la part de la région Pacifique dans les ressources d'aide pour le commerce soit rapidement déterminée et provisionnée, soulignant que ces ressources doivent être additionnelles et leur versement rapide et prévisible. Le Parlement européen espère également que cet APE intérimaire, qui vise à maintenir une ouverture des marchés pour les exportations en provenance de Fidji et de Papouasie-Nouvelle-Guinée, ouvrira la voie à un APE régional complet.

Auteur

Melissa Julian est responsable de la gestion du savoir à ECDPM.

Notes

- 1 Ghana to sign interim EPA agreement with EU. bilaterals.org. 14 janvier 2011. <http://www.bilaterals.org/spip.php?article18855>
- 2 La CEDEAO suspend la Côte d'Ivoire à la suite des élections. 7 décembre 2010. <http://news.ecowas.int/presseshow.php?nb=188&lang=fr&annee=2010>
- 3 http://www.uemoa.int/actualite/2011/com_final_CM_UEMOA_07012011.pdf
- 4 Prolongation de la période transitoire pour le retrait de la République du Cap-Vert de la liste des bénéficiaires du régime spécial en faveur des pays les moins avancés. Règlement n°1126/2010 de la CE. 4 décembre 2010. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:318:0014:0014:FR:PDF>
- 5 La Commission européenne approuve les règles d'origine simplifiées visant à accroître les échanges commerciaux des pays en voie de développement avec l'UE, 18 novembre 2010. <http://dev.afflux.com/ecdpm/manager2/link.php?ID=2743> et <http://dev.afflux.com/ecdpm/manager2/link.php?ID=2744>
- 6 La commission du commerce international du parlement européen prévoit de discuter des APE avec la SADC, de la politique d'investissement de l'UE, des préférences tarifaires généralisées et des conséquences du traité de Lisbonne sur le commerce international. 1 & 2 décembre 2010. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+COMPARL+INTA-OJ-20101201-1+01+DOC+XML+V0//FR>

- 7 South African Trade and Industry Minister sees SADC trade deal with EU by mid-2011. Engineering News Online, Johannesburg via Tralac. 6 janvier 2011. http://www.tralac.org/cgiin/giga.cgi?cmd=cause_dir_news_item&cause_id=1694&news_id=97313&cat_id=1026
- 8 The EPA Built-in Agenda. CARICOM Office of the Trade Negotiator. 9 décembre 2010. http://www.crn.org/index.php?option=com_docman&task=doc_download&Itemid=113&gid=928
- 9 Voir en référence le quatrième article faisant partie d'une série sur la mise en oeuvre des APE dans cette édition Moving forward with EPA implementation in the Caribbean: the example of Antigua and Barbuda
- 10 Questions Mount About Caricom's Future. David Jessop, Conseil des Caraïbes. 10 janvier 2011. <http://www.puertoricotribune.com/questions-mount-about-caricoms-future>
- 11 Résolution du Parlement européen en date du 19 janvier 2011 relative à l'accord de partenariat intérimaire entre l'UE et les États du Pacifique. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+20110119+TOC+DOC+XML+V0//FR>

Publié par

Le Centre international pour le commerce et le développement durable

Directeur Exécutif:
Ricardo Meléndez-Ortiz

Rédacteur:
Kiranne Guddoy

Additional Support:
Hannah English

Adresse:
7 Chemin de Balexert
1219 Genève, Suisse
Tél: (41-22) 917-8492
Fax: (41-22) 917-8093
Email : czaino@ictsd.ch
Web: www.ictsd.net

Centre européen de gestion des politiques de développement

Rédacteur:
Sanoussi Bilal

Adresse:
Onze Lieve Vrouweplein 21
6211 HE Maastricht,
The Netherlands
Tél: (31-43) 3502 900
Fax: (31-43) 3502 902
Email: tni@ecdpm.org
Web: www.ecdpm.org

L'équipe de rédaction:
Melissa Dalleau
Quentin de Roquefeuil

Design:
Oleg Smerdov

Cette publication mensuelle est rendue possible grâce au soutien financier du Royaume Uni (DFID) et du Ministère des Affaires étrangères (DGIS) et des principaux donateurs d'ICTSD.

Les opinions exprimées dans les articles signés sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ICTSD ou d'ECDPM.

Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

© Eclairage sur les Négociations

ISSN 1726-1511

Source des images:
istockphoto.com, sauf si spécifié autrement

Eclairage sur les Négociations

Calendrier et publications

ACP-UE

Février	
30/01 -4 Réunion de négociation technique Afrique centrale – UE (potentiellement suivie d'un groupe de travail régional préparatoire), Bruxelles, Belgique	21-22 Séminaire APE Pro invest pour la sous-région de l'Océan indien, Ile Maurice
30/01 -4 Réunions techniques de la SADC pour évoquer les règles d'origine dans le secteur de la pêche, Namibie & Mozambique	21-25 Réunion des représentants officiels de l'UE et de la SADC précédée de négociations au niveau technique, Lesotho,
31/01 -2 Réunion des représentants officiels du commerce de la région ACP Pacifique, Apia, Samoa	24-4 Session de l'assemblée législative d'Afrique de l'Est, Nairobi, Kenya
1 Comité parlementaire CARIFORUM-CE sur l'APE, Bruxelles, Belgique	- Réunion technique de la CAE sur l'APE
3-4 Réunion des ministres du commerce de la région ACP Pacifique, Apia, Samoa	Mars
3-4 Réunion des experts de la pêche de l'UE et de la Namibie, Namibie	31/03 – 01/04 Première réunion du Comité commerce et développement, Barbades
	- Réunion de négociation technique EAC-EU sur les APE, Bruxelles, Belgique
	Avril
	11-15 Session de négociations techniques en Afrique centrale (lieu à confirmer)

OMC

Janvier	
18-20	Organe d'examen des politiques commerciales –Jamaïque
26-30	Réunion annuelle du Forum Economique Mondial
	Février
7	Organe des règlements des différends
6-11	Forum Social Mondial, Sénégal, Dakar
15-17	Organe d'examen des politiques commerciales –Japon
22-23	Réunion du Conseil Général de l'OMC

Si vous souhaitez vous abonner à la version électronique d'Eclairage, rendez-vous sur : <http://ictsd.org/news/tni/>

Publications Retrouvez les documents sur www.acp-eu-trade.org/ressources

Bridging the credibility gap: Challenges for ACP-EU relations in 2011, par James Mackie, Fatten Aggad et Henrike Klavert, ECDPM challenges paper, décembre 2010, www.ecdpm.org

Conclusions du Conseil sur la politique commerciale de l'UE, procédure écrite du Conseil de l'Union européenne du 21 décembre 2010, www.consilium.europa.eu

IDécision du conseil établissant la position à prendre par l'Union européenne au sein du Conseil général de l'OMC sur l'adoption du mécanisme pour la transparence des arrangements commerciaux préférentiels, 9 Décembre 2010, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st16/st16120.fr10.pdf>

Conclusions du Conseil de l'UE sur la PAC à l'horizon 2020, Communiqué de presse de l'UE, 14 décembre 2010, www.consilium.europa.eu

Que pourrait signifier l'Accord de Doha pour le coton? Note d'information du centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD), novembre 2010, <http://ictsd.org/publications/93099/>

Règlement (UE) n° 1063/2010 de la Commission du 18 novembre 2010 portant modification du règlement (CEE) n° 2454/93 fixant certaines dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil établissant le code des douanes communautaire, Journal officiel de l'Union européenne, L307, volume 53, 23 novembre 2010, eur-lex.europa.eu

Projet de décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement en 2012 - Adoption, Dossier interinstitutionnel: 2010/0288 (NLE), Bruxelles, 29 novembre 2010, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/10/st16/st16970.fr10.pdf>

Global Economic Prospects 2011 - Navigating Strong Currents, World Bank GEP Volume 2, janvier 2011, <http://siteresources.worldbank.org/INTGEP/Resources/335315-1294842452675/OverviewandMainMessage.pdf>

Paying Taxes 2011: the global picture, étude conjointe de PWC et de la Banque Mondiale, cinquième édition, décembre 2010, http://www.pwc.ch/fr/dyn_output.html?content.void=31359&collection.pageid=1180&container.void=6852&container.container=true

A new dawn - New opportunities (Une nouvelle aurore, de nouvelles opportunités), Donald Kaberuka, président du groupe de la banque africaine de développement, discours du 7 décembre 2010 au European American Press Club, www.afdb.org

Food Security, Price Volatility and Trade: Some Reflections for Developing Countries, Eugenio Diaz-Bonilla, Juan Francisco Ron, ICTSD Issue Paper n°28, novembre 2010, <http://ictsd.org/publications/97273/>

« Un partenariat entre égaux », discours de Karel de Gucht, commissaire européen pour le commerce, lors de la 20ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE à

Kinshasa, 4 décembre 2010, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/725&type=HTML>

How Might the EU's Common Agricultural Policy Affect Trade and Development After 2013? An Analysis of the European Commission's November 2010 Communication, Alan Matthews, Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD), Issue Paper n° 29, décembre 2010, <http://ictsd.org/publications/97803/>

Évaluation des progrès en Afrique vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Rapport OMD 2010. Les engagements d'aide pour le commerce de l'OCDE en faveur de l'Afrique par secteur à prix constants <http://vi.unctad.org/digital-library/?act=search&doc=566-assessing-pr>

Business partnerships for development in Africa: redrawing the boundaries of possibility, Business Action for Africa en collaboration avec l'initiative CSR de la Harvard Kennedy School, décembre 2010, www.businessfightspoverty.org

South-south and north-south trade agreements: The Pacific Islands case, Robert Scollay, documents de travail UNU-CRIS W-2010/7, décembre 2010, www.cris.unu.edu

Designing Economic Partnership Agreements to promote intra-regional trade in ACP countries, Chris Milner, Oliver Morrissey, Evios Zgou, documents de travail UNU-CRIS, W-2010/9, décembre 2010, www.cris.unu.edu

African export successes: surprises, stylized facts, and explanations, William Easterly et Ariell Reshef NBER WORKING PAPER SERIES, document de travail n°16597, décembre 2010, <http://william.easterly.org/>

Accès aux marchés, transparence et équité dans le commerce mondial, rapport du Centre du Commerce International (ITC), décembre 2010, <http://www.intracen.org/welcome-fr.htm>

Sécurité alimentaire et politique agricole commune de l'UE: les faits face aux craintes, Valentin Zahrt, document de travail de l'ECIPE, janvier 2011, <http://www.ecipe.org>

Draft agreement establishing the COMESA, EAC, and SADC tripartite Free Trade Area, publié par Tralac, 19 janvier 2011, www.tralac.org

Binding Tariff Preferences for Developing Countries Under Article II GATT, Lorand Bartels et Christian Haberli, Journal of international economic law 13 (4), 969-995, décembre 2010, <http://jiel.oxfordjournals.org>

The Planet Earth. Agriculture and Food security, Raymond Saner, listed as 4-5 October Madrid 2010 <http://www.csend.org/programmes-a-services/trade-policy-governance>